

# *L'éducation en République tchèque*



Guide à l'attention des parents

UNHCR

© 2011 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés  
Deuxième édition Prague 2017

Auteur : Markéta Bačáková

**Photo de couverture : UNHCR / B. Szandelszky**

**Pour commander un exemplaire de cette publication :**

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés  
Železná 24  
110 00 Praha 1  
République Tchèque

## SOMMAIRE

<b>1 Le système éducatif</b> .....	5
1.1 .... Structure du système éducatif en République tchèque .....	5
1.2.... Le système d'éducation spécialisée .....	8
1.3.... La scolarité obligatoire.....	9
1.4.... L'éducation des enfants-réfugiés et demandeurs de la protection internationale .....	10
1.5 Résumé.....	11
<b>2 L'entrée à l'école</b> .....	13
2.1 .... L'entrée à la maternelle .....	13
2.2 ... L'inscription en première année d'école élémentaire .....	14
2.3 ... L'entrée dans les autres classes de l'école élémentaire.....	15
2.4.... Résumé .....	16
<b>3 L'année scolaire et la journée d'école</b> .....	17
3.1 .... Le calendrier de l'année scolaire .....	17
3.2.... Les évaluations et attestations.....	18
3.3.... L'emploi du temps .....	18
3.4.... Les matières enseignées.....	20
3.5.... S'équiper pour l'école .....	23
3.6.... La restauration à l'école .....	23
3.7.... La garderie.....	25
3.8.... Les activités de loisirs .....	25
3.9.... Résumé .....	26
<b>4 La communication avec l'école</b> .....	27
4.1 .... La visite de l'école .....	27
4.2.... Les réunions de classe.....	27
4.3.... Le carnet de correspondance .....	28
4.4.... Résumé .....	29
<b>5 Droits et obligations</b> .....	31
5.1 .... Obligations de l'école .....	31
5.2.... Droits et obligations des parents .....	31
5.3.... Droits et obligations des enfants .....	32
5.4.... Résumé .....	33

<b>6 L'enseignement secondaire</b> .....	35
6.1 ... La procédure d'admission dans le secondaire.....	35
6.2 ... Le passage en classe supérieure dans le secondaire.....	37
6.3 ... Les différents types d'établissements d'enseignement secondaire .....	37
6.4.... Les possibilités d'achèvement des études secondaires .....	39
6.5 ... Les domaines d'études .....	39
6.6.... Résumé .....	41
<b>7 Les études supérieures</b> .....	43
7.1 ... La procédure d'admission dans le supérieur.....	43
7.2 ... Le cours préparatoire de langue tchèque.....	44
7.3 ... Les cursus en langue anglaise .....	45
7.4 ... Résumé .....	46
<b>8 Les possibilités d'études pour les personnes de plus de 18 ans</b> .....	47
8.1 ... Les cours permettant d'acquérir la formation élémentaire .....	47
8.2 ... Les cours à distance et le recyclage.....	49
8.3 ... Résumé .....	50
<b>9 La reconnaissance des diplômes</b> .....	51
9.1 ... La reconnaissance de la formation élémentaire et secondaire .....	51
9.2.... La reconnaissance de la formation supérieure.....	52
9.3.... Résumé .....	53
<b>10 Que faire quand...</b> .....	55
10.1 ... mon enfant arrive en retard à l'école .....	55
10.2 ... mon enfant est malade .....	55
10.3 ... j'ai besoin que mon enfant soit dispensé de cours pour quelques jours .....	55
10.4 ... j'ai besoin que mon enfant soit dispensé pendant une longue période.....	55
10.5 ... on déménage pour une autre commune / ville .....	56
10.6 ... je ne suis pas satisfait(e) de l'école que fréquente mon enfant.....	56
10.7 ... mon enfant ne comprend pas à l'école .....	56
<b>Coordonnées d'association à but non lucratif</b> .....	57
<b>Glossaire</b> .....	59
<b>Annexes</b> .....	61

# 1 Le système éducatif

## 1.1 Structure du système éducatif en République tchèque

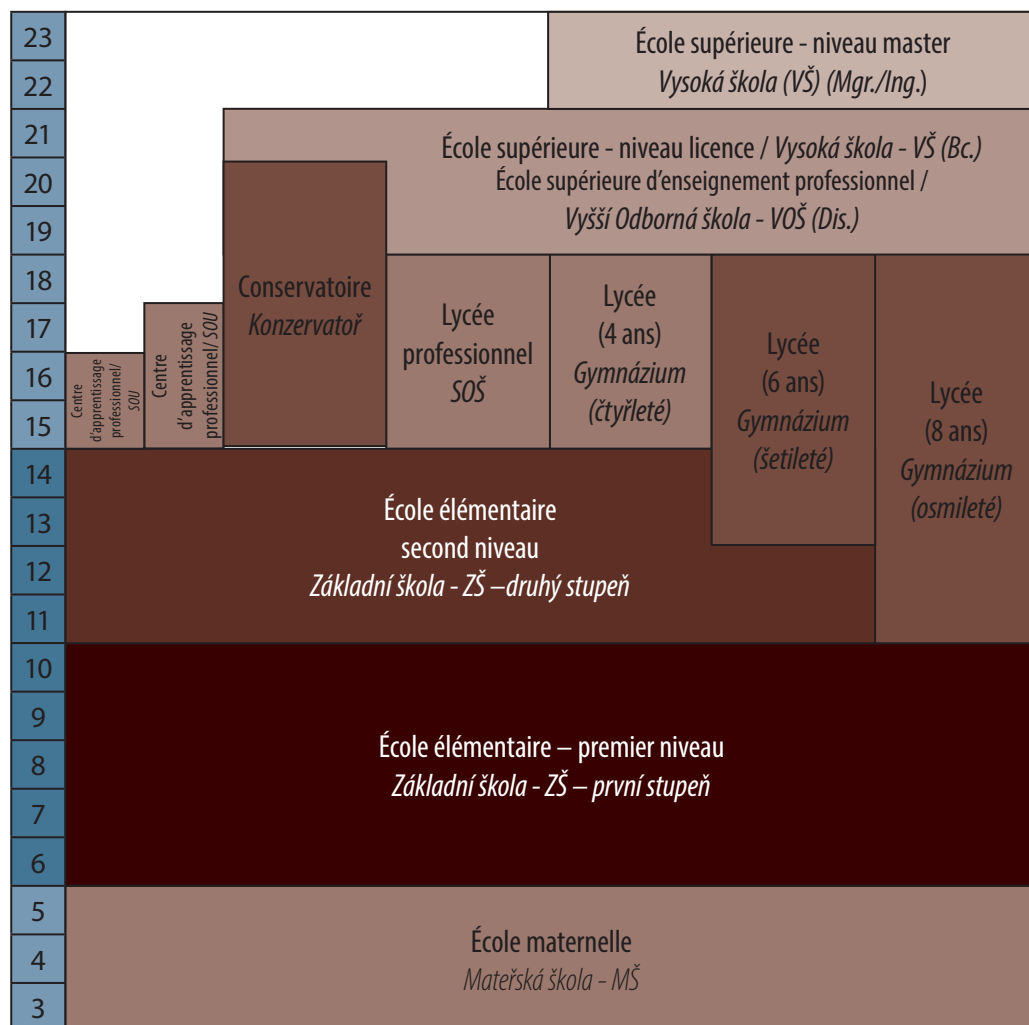


Illustration 1 : Structure du système éducatif

## L'école maternelle

L'école maternelle (*materšská škola, MŠ*) est destinée aux enfants ayant entre 3 et 6 ans. À partir de l'année scolaire 2017/2018 il est obligatoire de fréquenter l'école maternelle la dernière année avant l'entrée à l'école élémentaire. Toute commune est tenue de garantir une place en école maternelle aux enfants dont le domicile permanent se trouve sur son territoire et qui ont atteint l'âge de 4 ans.

L'école peut prélever des droits au titre de l'enseignement délivré à l'école maternelle. Ceux-ci comprennent les droits de scolarité (de l'ordre de quelques centaines de couronnes par mois) et les frais de restauration (environ 30 CZK par jour pour toute la journée). Les enfants en dernière année de maternelle sont exonérés du paiement des droits de scolarité.

## L'école élémentaire

L'école élémentaire (*základní škola, ZŠ*) est généralement destinée aux enfants ayant entre 6 et 15 ans. L'école élémentaire se compose de deux niveaux : un premier niveau en 5 ans (*první stupeň ZŠ*), et un second en 4 ans (*druhý stupeň ZŠ*). Seul un faible pourcentage des élèves quittent l'école après le premier niveau pour rejoindre le lycée (*gymnázium*) en 8 ans ou le conservatoire (*konzervatoř*).

En allant à l'école élémentaire, les élèves s'acquittent en même temps de la scolarité obligatoire qui dure 9 ans.

Les écoles publiques sont gratuites. Les élèves en scolarité obligatoire ont droit au prêt gratuit des manuels et textes éducatifs. Les parents financent les

besoins personnels de l'enfant, certains supports de cours complémentaires, les cours organisés en dehors de l'école, la restauration, la garderie, etc.

## L'établissement d'enseignement secondaire

L'établissement d'enseignement secondaire (*střední škola, SŠ*) prend la suite de l'enseignement de l'école élémentaire, que ce soit sous la forme du lycée (*gymnázium*), du lycée professionnel (*střední odborná škola*), du centre d'apprentissage professionnel (*střední odborné učiliště*) ou du conservatoire (*konzervatoř*). Même si l'éducation secondaire n'est pas obligatoire, plus de 95 % des enfants en bénéficient. À l'instar de l'enseignement élémentaire, l'enseignement secondaire est gratuit dans les écoles publiques.

Les lycées (*gymnázium*) proposent aux élèves une formation générale et les préparent aux études supérieures. Les études, qui durent quatre ans, s'y achèvent par le baccalauréat (*maturitní zkouška*).

Les lycées professionnels (*střední odborná škola, SOŠ*) proposent un enseignement professionnalisant ; les études, là aussi d'une durée de quatre ans, s'achèvent également par le baccalauréat. Les bacheliers ont ainsi la possibilité de poursuivre leurs études dans le supérieur.

Les centres d'apprentissage professionnel (*střední odborné učiliště, SOU*) offrent à leurs élèves une préparation professionnelle et pratique qui s'achève par l'obtention d'un certificat d'aptitude professionnelle (*výuční list*). Celui-ci ne permet pas aux élèves de poursuivre

leurs études dans le supérieur. Les cursus durent en principe trois ans, exceptionnellement seulement deux ans.

Les conservatoires (*konzervatoř*) proposent aux élèves une préparation spécialisée dans le domaine artistique : musique, chant, art dramatique ou danse. L'entrée au conservatoire est subordonnée à la réussite d'un examen d'entrée dans la discipline choisie (*talentové zkoušky*).

La scolarité dure quatre ans et est sanctionnée par le baccalauréat. Les diplômés du conservatoire peuvent poursuivre leurs études dans le supérieur.

### L'école supérieure d'enseignement professionnel

Les écoles supérieures d'enseignement professionnel (*vyšší odborná škola, VOŠ*) s'adressent aux diplômés des études secondaires s'achevant par le baccalauréat (*maturita*), c'est-à-dire des lycées (*gymnázium*), des lycées professionnels (*střední odborná škola*) et des conservatoires. À la différence des établissements d'enseignement supérieur (*vysoká škola*), les écoles supérieures d'enseignement professionnel mettent davantage l'accent sur la formation pratique. Les études durent trois ans, l'étudiant diplômé obtenant le titre « Dis. ».

Les écoles supérieures d'enseignement professionnel publiques peuvent percevoir des droits de scolarité qui sont, pour la majorité des spécialités, de

l'ordre de 3 000 à 5 000 CZK. Les droits de scolarité des écoles religieuses se situent entre 4 000 CZK et 8 000 CZK et ceux des écoles privées sont en général compris entre 20 000 et 40 000 CZK par an.

### L'établissement d'enseignement supérieur

Le cursus dans le supérieur (*vysoká škola, VŠ*) se compose de deux niveaux de base, le niveau licence et le niveau master. Le niveau licence, qui s'achève par l'acquisition du titre « Bc. » (*bakalář*), dure en règle générale trois ans, puis est suivi par le master qui s'achève par l'acquisition du titre « Mgr. » (*magistr*) ou « Ing. » (*inženýr*), en deux ans.

Dans les établissements publics, les études en langue tchèque sont gratuites, mais un débat est actuellement en cours sur la question de l'introduction de droits de scolarité. Les frais liés aux supports de cours, à l'alimentation et au logement sont toutefois à la charge propre des étudiants. La majorité des universités proposent néanmoins des programmes de bourses pour les étudiants dont les familles ne peuvent couvrir les coûts liés à des études supérieures.

Les établissements d'enseignement supérieur de type universitaire proposent également des programmes doctoraux pour les diplômés des masters, en préparation à une future activité scientifique. Ces programmes durent trois ou quatre ans et s'achèvent avec l'attribution du titre Ph.D. (*philosophiae doctor*).



**Vous trouverez des informations complémentaires sur le système éducatif en République tchèque sur :**

<http://www.msmt.cz/vzdelavani/skolstvi-v-cr/system-vzdelavani-v-cr>



© UNHCR/L. Taylor

## 1.2 Le système d'éducation spécialisée

Outre le système éducatif ordinaire (voir ci-dessus), il existe également en République tchèque un système d'éducation spécialisée pour les élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques. Ces besoins ont souvent pour origine un handicap de l'élève, qu'il soit mental ou physique ou relève d'une défaillance auditive, visuelle ou de langage.

À l'heure actuelle on privilégie cependant la formation de tous les enfants dans le cadre des écoles ordinaires dans la mesure où les conditions le permettent.

Le placement d'un enfant dans une école spécialisée doit être confirmé par un médecin et un service d'orien-

tation (service de conseil pédagogique-psychologique « *pedagogicko-psychologická poradna* » ou centre de pédagogie spéciale « *speciálně pedagogické centrum* ») et requiert l'accord préalable du représentant légal de l'enfant.

**Une connaissance insuffisante de la langue tchèque ne justifie en aucun cas qu'un enfant soit placé dans le système d'éducation spécialisée.**

La scolarité spécialisée propose tant des écoles maternelles spécialisées que des écoles élémentaires et des établissements d'enseignement secondaire. Les écoles sont réparties, en fonction des différents handicaps, en écoles pour les enfants présentant un handicap



physique ou mental ou une défaillance visuelle, auditive ou de langage (*školy pro děti s tělesným, zrakovým, sluchovým, řečovým či mentálním postižením*).

L'éducation secondaire dans le système de la scolarité spécialisée comprend des lycées (*gymnázium*) ou des écoles professionnelles (*odborná škola*) qui s'adressent aux élèves souffrant d'un handicap concret, mais aussi des centres de formation professionnelle (*odborné*

*učiliště, OU*) et des écoles pratiques (*praktická škola*). Les centres de formation professionnelle proposent une préparation pratique et professionnelle aux élèves ayant des besoins spécifiques et les préparent à des professions ouvrières non qualifiées. Les études s'achèvent par l'obtention d'un certificat d'aptitude professionnelle (*výuční list*). Les écoles pratiques proposent une formation secondaire aux élèves présentant un handicap mental lourd.

### 1.3 La scolarité obligatoire

La scolarité obligatoire (*povinná školní docházka*) dure neuf ans en République tchèque. Elle concerne les citoyens tchèques et les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne qui séjournent plus de 90 jours sur le territoire tchèque. La scolarité obligatoire s'applique également aux autres étrangers qui sont autorisés à séjourner en République tchèque à titre permanent ou à titre temporaire pour une période de plus de 90 jours, ainsi qu'aux parties à une procédure d'octroi de la protection internationale. La plupart des élèves la suivent dans les écoles élémentaires (*základní škola*) entre 6 et 15 ans. La scolarité est obligatoire jusqu'à la fin de l'année scolaire au cours de laquelle l'élève atteint l'âge de 17 ans.

Les parents sont tenus d'envoyer leurs enfants à l'école pendant au moins neuf ans. Si un enfant commence à aller à l'école à six ans, ce qui est l'habitude en République tchèque, il achève alors sa scolarité obligatoire à 15 ans. Si toutefois l'élève, parce qu'il est par exemple

arrivé plus tard en République tchèque, commence à aller à l'école alors qu'il est déjà plus âgé, il devra s'acquitter de sa scolarité obligatoire avant ses 17 ans. Après, un élève n'est plus obligé d'aller à l'école, pas même s'il a fréquenté l'école moins de neuf ans.

La scolarité d'un élève à l'étranger est incluse dans la scolarité obligatoire en République tchèque. Cela signifie par exemple que si un enfant est allé deux ans à l'école dans son pays d'origine ou de premier asile, il n'est plus obligé, en République tchèque, de fréquenter l'école que sept années supplémentaires.

## 1.4 L'éducation des enfants-réfugiés et demandeurs de la protection internationale

Les enfants-réfugiés et demandeurs de la protection internationale fréquentent en République tchèque les écoles ordinaires. Si une école compte un nombre substantiel d'enfants-réfugiés et demandeurs de la protection internationale, il est possible d'y ouvrir une classe de rattrapage (*vyrovnávací třída*) permettant aux enfants d'apprendre la langue tchèque et de se préparer à passer dans une classe ordinaire. Les classes de rattrapage existent en général dans les écoles situées à proximité de centres d'accueil pour les demandeurs de la protection internationale.

Si l'école ne compte qu'un petit nombre d'enfants-réfugiés ou demandeurs de la protection internationale, ces enfants sont la plupart du temps directement placés dans une classe ordinaire. Grâce à la nouvelle loi sur l'école et à ses règlements d'application (l'ordonnance n° 27/2016 relative à l'éducation des élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques et des élèves précoces), les élèves ayant une connaissance insuffisante ou n'ayant pas la connaissance nécessaire de la langue d'enseignement, à savoir le tchèque, sont considérés depuis septembre 2016 comme des élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques (*SVP*). Dans le cadre du système de mesures de soutien, il peuvent ainsi bénéficier de manuels spéciaux de tchèque langue étrangère ou de mesures pédagogiques spéciales. Pour mettre en place ces mesures de soutien, il est nécessaire d'obtenir la recomman-

dation du service d'orientation scolaire (*ŠPZ*). Celui-ci examine l'enfant à la demande de ses parents. Les enfants bénéficiant de la protection internationale ont toutefois droit à un apprentissage gratuit de la langue tchèque dans le cadre du Programme national d'intégration (*Státní integrační program*).

Le ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports propose également chaque année des subventions pour soutenir l'éducation des enfants-réfugiés et demandeurs de la protection internationale. Avec ces fonds, les écoles peuvent financer la formation linguistique des enfants, de même qu'un poste d'auxiliaire d'enseignant ou le matériel didactique et scolaire spécial.

Les enfants-réfugiés et demandeurs de la protection internationale d'âge préscolaire (environ 5–7 ans) ont par ailleurs la possibilité de fréquenter la classe préparatoire de l'école élémentaire (*přípravný ročník základní školy*). Cette classe leur permet pour l'essentiel de se remettre à niveau en langue pour pouvoir ensuite participer pleinement à l'enseignement dispensé dans les classes ordinaires de l'école élémentaire. L'ouverture d'une classe préparatoire est conditionnée par la présence d'un nombre minimum de sept enfants devant la fréquenter.

## 1.5 Résumé

- La scolarité obligatoire (*povinná školní docházka*) dure neuf ans en République tchèque. Les élèves s'en acquittent à l'école élémentaire (*základní škola*). Les parents sont tenus d'envoyer leurs enfants à l'école élémentaire.
- Au terme de l'école élémentaire, les élèves peuvent continuer leur cursus dans un établissement d'enseignement secondaire (*střední škola*). Ce cursus n'est pas obligatoire.
- Les diplômés des spécialités s'achevant par le bac des lycées (*gymnázium*), des lycées professionnels (*střední odborná škola*) et des conservatoires peuvent poursuivre leurs études dans les établissements d'enseignement supérieur (*vysoká škola*).
- Les études à l'école élémentaire et dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur publics sont gratuites. Les parents ne contribuent qu'au financement de certains éléments du matériel d'enseignement, du matériel scolaire, des excursions, de la restauration et du logement éventuel des enfants.
- Outre le système ordinaire d'éducation, il existe en République tchèque des établissements scolaires pour les élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques en raison de leur handicap physique ou mental.
- L'absence provisoire de connaissance de la langue tchèque ne justifie en aucun cas qu'un enfant soit placé dans un tel établissement scolaire.



## 2 L'entrée à l'école

### 2.1 L'entrée à la maternelle

La majorité des années d'école maternelle (*mateřská škola* ou *MŠ*) ne sont pas obligatoires, mais la plupart des enfants fréquentent pourtant l'école maternelle en République tchèque. À compter de l'année scolaire 2017/2018, fréquenter l'école maternelle est obligatoire la dernière année avant l'entrée à l'école élémentaire. Cette obligation concerne concrètement les enfants qui ont déjà atteint l'âge de 5 ans avant le début de l'année scolaire.

L'école maternelle est accessible aux enfants de 3 ans et plus. Dans des cas spécifiques, lorsque les parents n'ont pas d'autre choix et que les capacités de l'établissement le permettent, les écoles maternelles peuvent également accueillir des enfants plus jeunes. Les écoles maternelles sont actuellement en nombre insuffisant, ce qui signifie qu'il n'est pas possible d'accueillir tous les enfants désirant aller en maternelle. Cette question est aujourd'hui au cœur d'un débat. À partir de l'année scolaire 2017/2018, toute commune est tenue de garantir une place en école maternelle aux enfants dont le domicile permanent se trouve sur son territoire et qui ont atteint l'âge de 4 ans.

Selon la loi sur la protection de la santé publique, les écoles maternelles et autres établissements préscolaires ne peuvent accueillir que des enfants vaccinés. Une dérogation est accordée dans le cas où l'enfant ne peut être vac-

ciné en raison d'une contre-indication permanente ou justifie qu'il est immunisé. À compter de l'automne 2017, les écoles maternelles pourront également accepter un enfant qui n'a pas été vacciné selon le calendrier de vaccination s'il fait partie des enfants pour lesquels l'école maternelle est obligatoire. Les autres conditions sont posées par le directeur de l'école maternelle, qui décide en outre de l'admission des enfants dans l'établissement.

Les inscriptions en maternelle se font en général entre janvier et mai, l'année scolaire commençant au mois de septembre suivant. Un enfant est inscrit à l'école maternelle sur présentation de ses documents d'identité et de son acte de naissance; la majorité des écoles exigent par ailleurs un certificat médical.

Un enfant peut entrer en maternelle même en cours d'année à condition que l'école choisie dispose de places disponibles.

## 2.2 L'inscription en première année d'école élémentaire

Sont admis à l'école élémentaire (*základní škola, ZŠ*) les enfants ayant au moins 6 ans au 1<sup>er</sup> septembre de l'année correspondante. Les inscriptions à l'école élémentaire (*zápis do základní školy*) se font en avril, chaque école en fixant les dates précises.

Les inscriptions sont ouvertes aux parents accompagnés de leurs enfants qui atteindront l'âge de six ans avant le 31 août de l'année correspondante. Les documents d'identité des enfants ainsi que ceux des parents doivent être présentés lors de l'inscription.

Les écoles élémentaires admettent en priorité les enfants dont le domicile permanent se trouve dans la zone relevant de l'école élémentaire. Les parents ont cependant la possibilité de choisir pour leurs enfants n'importe quelle école située sur le territoire tchèque. Vous trouverez un modèle de fiche d'inscription à l'école élémentaire (*vzor přihlášky do ZŠ*) en annexe. Vous pouvez retirer la fiche d'inscription pour l'école de votre choix directement dans ladite école ou, souvent, la télécharger sur le site internet de l'école.

Les parents doivent se présenter aux inscriptions même s'ils demandent pour leur enfant un report de la scolarité obligatoire (*odklad povinné školní docházky*). Ce report est accordé à l'enfant sur la base d'une demande écrite des parents et d'une recommandation du médecin et du service d'orientation scolaire si l'enfant, âgé de plus de 6 ans, n'est pas physiquement ou mentalement suffisamment mûr. Dans ce cas, l'enfant continue de fréquenter l'école mater-

nelle ou la classe préparatoire de l'école élémentaire. Vous trouverez un modèle de demande de report de la scolarité obligatoire en annexe.

Au moment des inscriptions, l'école détermine de manière informelle si l'enfant est prêt à aller à l'école. Avant d'entrer à l'école, l'enfant devrait :

- connaître son nom et les noms de ses parents,
- savoir s'habiller seul,
- savoir faire ses lacets,
- connaître les couleurs de base,
- faire un dessin simple,
- savoir couper avec des ciseaux,
- se concentrer sur un devoir donné,
- correctement prononcer tous les sons,
- tenir une conversation simple.

Si l'école s'aperçoit, lors des inscriptions, que l'élève n'est pas suffisamment prêt pour suivre les enseignements de l'école, elle peut lui recommander le report de sa scolarité et une éventuelle entrée en classe préparatoire.

## 2.3 L'entrée dans les autres classes de l'école élémentaire

Un enfant peut entrer n'importe quand en cours d'année scolaire dans les classes supérieures de l'école élémentaire (*vyšší ročník základní školy*). C'est le directeur de l'école qui décide de son admission ou non-admission. Celui-ci est aussi obligé de placer l'élève dans l'année d'études qui convient.

Le ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports a publié en 2013 une « Recommandation méthodologique pour l'intégration des élèves-étrangers dans l'enseignement des écoles élémentaires tchèques ». Ce document est accessible à l'adresse: [www.msmt.cz/file/17378/download/](http://www.msmt.cz/file/17378/download/). La plupart des écoles placent les enfants en fonction de leur connaissance de la langue tchèque et à les faire entrer dans des classes inférieures à celles de leur âge. La pratique montre pourtant que placer un enfant dans un groupe de son âge est pour lui la meilleure solution. Dans certains cas il est toutefois possible de placer l'enfant au maximum une classe plus bas. Les parents ont le droit de collaborer avec l'école sur ce sujet et de donner leur avis sur le placement de leur enfant.

Si un enfant est placé dans une classe inférieure, il n'est pas facile ensuite de revenir sur cette décision. Le passage dans une classe supérieure est en effet conditionné par des tests d'équivalence que tous les enfants ne réussissent pas forcément. C'est pourquoi il est important de veiller à ce que l'enfant soit placé dans la bonne classe dès son entrée à l'école.

Le critère de base que les parents et les écoles devraient avoir à l'esprit lorsqu'ils décident dans quelle classe placer l'enfant, est que celui-ci doit avoir le temps de pouvoir achever sa formation élémentaire. L'école élémentaire ne peut en effet former l'élève que jusqu'à la fin de l'année scolaire pendant laquelle il atteint ses 18 ans.

Or, si l'élève atteint ses 18 ans avant d'entrer en 9<sup>e</sup> année d'école élémentaire (c'est-à-dire la dernière), il finira l'école sans avoir suivi l'intégralité du cursus élémentaire. Dans ce cas, il ne dispose ensuite que de possibilités très limitées pour poursuivre ses études et même pour trouver du travail. Aussi pouvoir arriver au terme du cursus élémentaire devrait-il être un critère fondamental au moment de placer les enfants-réfugiés et demandeurs de la protection internationale dans les classes de l'école élémentaire.

## 2.4 Résumé

- Un enfant peut entrer en maternelle s'il a plus de 3 ans.
- Lorsque l'enfant a 5 ans, ses parents sont tenus de l'inscrire à l'école maternelle.
- Lorsque l'enfant a 6 ans, ses parents sont tenus de l'inscrire en première année d'école élémentaire.
- Les inscriptions à l'école élémentaire se déroulent en avril.
- Un enfant peut entrer n'importe quand en cours d'année scolaire dans les classes supérieures de l'école élémentaire.
- Avant de placer un enfant dans une classe de l'école élémentaire, il est nécessaire de veiller à ce qu'il puisse achever le cursus élémentaire, c'est-à-dire qu'il entre en 9<sup>e</sup> année d'école élémentaire avant d'avoir 18 ans.



© UNHCR/L. Taylor



# 3 L'année scolaire et la journée d'école

## 3.1 Le calendrier de l'année scolaire

L'année scolaire commence le 1<sup>er</sup> septembre et s'achève le 30 juin de l'année civile suivante. L'année scolaire est divisée en deux semestres de cinq mois chacun. Le premier semestre s'achève le 30 janvier, le second prend fin en même temps que l'année scolaire.

En juillet et août, les enfants ont deux mois de vacances d'été pendant lesquels ils ne vont pas à l'école. Ils ont aussi des périodes de vacances plus courtes en cours d'année scolaire :

- trois jours de **vacances d'automne** – vers le 28 octobre
- les **vacances de Noël** – en général du 23 décembre au 2 janvier
- une journée de **vacances en fin de semestre** – vers le 1<sup>er</sup> février
- les **vacances de printemps** – une semaine en février ou en mars, les dates changent tous les ans
- les **vacances de Pâques** – Jeudi Saint, Vendredi Saint et Lundi de Pâques.

Outre les vacances susmentionnées, les enfants ne vont pas non plus à l'école les jours fériés. Pendant l'année scolaire, ces jours sont les suivants :

- **28 septembre** – Jour de l'État tchèque (*Den české státnosti*)
- **28 octobre** – Jour de la naissance de l'État tchécoslovaque indépendant (*Den vzniku samostatného československého státu*)
- **17 novembre** – Jour de la lutte pour la liberté et la démocratie (*Den boje za svobodu a demokracii*)
- **1<sup>er</sup> mai** – Fête du travail (*Svátek práce*)
- **8 mai** – Armistice (*Den vítězství*).

Le calendrier de l'année scolaire est communiqué à votre enfant au début de l'année scolaire et est la plupart du temps également consultable sur le site internet de l'école. Vous pouvez inscrire les dates des vacances de votre enfant dans le tableau figurant en annexe.



Vous pouvez trouver le calendrier de l'année scolaire sur :

<http://www.msmt.cz/vzdelavani/zakladni-skolstvi> (rubrique Úřední sdělení – Communiqués officiels)

## 3.2 Les évaluations et attestations

Les enseignants évaluent généralement les résultats scolaires des enfants à l'aide de notes. Celles-ci vont de 1 à 5, 1 étant la meilleure note et 5 la moins bonne. Certaines écoles donnent la priorité à l'évaluation littérale dans le cadre de laquelle elles décrivent plus largement les performances des élèves, ou parfois conjuguent évaluation littérale et chiffrée.

Les enseignants inscrivent les notes des enfants dans leurs carnets de correspondance ainsi qu'aujourd'hui la plupart du temps également sur internet. Les parents ont ainsi accès aux notes de leurs enfants après s'être connectés sur le site de l'école, personne d'autre n'y ayant accès.

L'évaluation par notes est généralement également utilisée pour les attestations (*vysvědčení*) qui évaluent globalement l'élève dans les différentes matières, y compris son comportement, pour le semestre passé. Les enfants obtiennent deux attestations par an. Vous

trouverez un exemple d'attestation du deuxième niveau de l'enseignement élémentaire (*vysvědčení z druhého stupně ZŠ*) dans ce chapitre.

En deuxième niveau d'école élémentaire et dans le secondaire, les attestations ne comportent pas de chiffres mais les expressions suivantes qui correspondent à chaque note :

- 1 – excellent (*výborně*)
- 2 – très bien (*chvalitebně*)
- 3 – bien (*dobře*)
- 4 – suffisant (*dostatečně*)
- 5 – insuffisant (*nedostatečně*)

Sur les attestations, les notes 1, 2, 3 et 4 signifient que l'élève a validé son année. La note 5 signifie, elle, qu'il a échoué. Si à la fin du second semestre l'élève a échoué dans une matière, il peut passer un examen de rattrapage. S'il ne réussit pas cet examen, il doit redoubler.

## 3.3 L'emploi du temps

En République tchèque, les enfants vont à l'école du lundi au vendredi, pas le samedi ni le dimanche.

La journée d'école commence en général à 8 h 00, les élèves arrivant vers 7 h 45. La durée de la journée dépend du nombre quotidien d'heures de cours de l'élève. Tout dépend de l'emploi du temps (*rozvrh hodin*) que l'élève obtient au début de l'année scolaire et qui se

trouve souvent sur le site internet de l'école. L'emploi du temps est obligatoire pour l'élève qui doit assister à tous les cours prévus.

Les élèves du premier niveau de l'école élémentaire (*první stupeň ZŠ*) finissent en général vers 12 h 00, ceux du deuxième niveau (*druhý stupeň ZŠ*) ayant cours plus longtemps. Ils finissent la plupart du temps entre 13 h 00 et 15 h 00.

Une heure de cours dure 45 minutes et est suivie d'une récréation de 10 ou 20 minutes. En première et deuxième année d'école élémentaire, les élèves ont entre 18 et 22 heures de cours par semaine, puis entre 22 et 26 entre la troisième et la cinquième année. Au deuxième niveau de l'école élémentaire (druhý stupeň ZŠ), le nombre d'heures de cours par semaine passe à 28–32.

Le tableau ci-après présente un exemple d'emploi du temps pour un élève de 6<sup>e</sup> année d'école élémentaire. Vous pouvez noter l'emploi du temps de votre enfant dans le tableau vierge prévu à cet effet en annexe.

Emploi du temps – année scolaire 2016 / 2017									
	1 8:00-8:45	2 8:55-9:45	3 10:00-10:45	4 10:55-11:40	5 11:50-12:35	6 12:45-13:30	7 13:40-14:25	8 14:35-15:20	9 15:30-16:15
Lun	Aj	M	Hv	Př	Čj	Tv			
Mar	F	M	Čj	Aj	Z	D			
Mer	Př	TV	Čj	Pč	Inf		Vv	Vv	
Jeu	M	Aj	Čj	Tv	Pč	D			
Ven	Z	M	Čj	F	Ov				

**Légende :**

Aj – Anglais, M – Mathématiques, Hv – Musique, Př – Sciences naturelles, Čj – Tchèque,  
 Tv – Éducation physique et sportive, F – Physique, Z – Géographie, D – Histoire,  
 Inf – Informatique, Vv – Arts, Pč – Activités professionnelles, Ov – Éducation civique

### 3.4 Les matières enseignées

Les matières enseignées aux élèves du premier niveau d'école élémentaire (*první stupeň ZŠ*) sont les suivantes :

- **tchèque** : les enfants apprennent d'abord à lire et à écrire puis se consacrent plus particulièrement à la grammaire et à la littérature
- **langue étrangère** (au plus tard à partir de la 3<sup>e</sup> année) : la langue étrangère la plus fréquente dans les écoles est l'anglais
- **mathématiques**
- **technologies de l'information** : les enfants s'initient à l'ordinateur
- **notre monde** (1<sup>ère</sup> à 3<sup>e</sup> années) : les enfants découvrent le lieu où ils vivent et la société qui les entoure, de même que la nature et les principes d'une vie saine.
- **sciences naturelles** (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années) : ce cours s'inscrit dans la continuité de la matière Notre monde et l'approfondit dans le domaine des sciences
- **civilisation** (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années) : ce cours s'inscrit dans la continuité de la matière Notre monde et l'approfondit dans le domaine de l'histoire et de la géographie
- **musique** : les élèves apprennent à comprendre la musique, à l'interpréter et à composer
- **arts** : les élèves apprennent à voir, interpréter et créer les arts visuels
- **éducation physique et sportive** : les enfants acquièrent des apti-

tudes de motricité

- **activités professionnelles** : les élèves assimilent des compétences professionnelles pratiques.

Au second niveau d'école élémentaire (*druhý stupeň ZŠ*), l'éventail des matières enseignées s'élargit et les élèves étudient les matières suivantes :

- **tchèque** : les élèves apprennent à lire en comprenant, à rédiger, acquièrent le registre littéral de la langue et découvrent les principaux genres littéraires
- **langue étrangère** : les élèves assimilent une langue étrangère au niveau A2
- **mathématiques**
- **technologies de l'information** : les élèves apprennent les bases du travail sur ordinateur et à s'orienter dans le monde de l'information
- **histoire** : les enfants acquièrent des connaissances sur l'histoire tchèque et l'histoire mondiale
- **éducation civique** : les élèves découvrent les principes de fonctionnement de la société et des activités des organisations politiques
- **physique** : les élèves découvrent les propriétés des substances, examinent les mouvements des corps, l'énergie, le son et l'électricité
- **chimie** : les élèves découvrent la composition particulière des substances, les composés organiques et inorganiques et leurs réactions

- **histoire naturelle** : les élèves étudient la nature et acquièrent des connaissances dans les domaines de la biologie traditionnelle et de la génétique, de la biologie des champignons, des végétaux, des animaux, de l'homme, de la nature morte et de l'écologie
- **géographie** : les élèves découvrent les régions du monde, leur environnement sociétal et économique, et se consacrent plus en détail à la géographie de la République tchèque
- **musique** : les élèves apprennent à comprendre la musique, à l'interpréter et à composer
- **arts** : les élèves apprennent à voir, interpréter et créer les arts visuels
- **éducation physique et sportive** : les enfants acquièrent des aptitudes de motricité
- **activités professionnelles** : les élèves assimilent des compétences professionnelles pratiques.
- **littératie financière** : les élèves découvrent le monde des finances, ce qui leur permet de développer leur littératie financière.



Informations plus détaillées sur le programme d'enseignement à l'école élémentaire :

<http://www.msmt.cz/vzdelavani/zakladni-vzdelavani/vzdelavaci-oblasti-rvp-zv>



**Bezejmenná škola; Václavské náměstí, Praha 1**

IZO **11001100**

Třída: **9.A**    Ročník: **9**    Číslo v třídním výkazu: **11**    Školní rok: 1998/1999

# VYSVĚDČENÍ

Jméno a příjmení: **Petr Novák**

Datum narození: **1. 1. 1990**    Rodné číslo: **900101/0111**

Místo narození: **Praha 1**

	<b>I. pololetí</b>	<b>II. pololetí</b>
Chování	velmi dobré	velmi dobré
<b>Povinné předměty</b>		
Český jazyk a literatura	výborný	výborný
Anglický jazyk	výborný	výborný
Německý jazyk	výborný	výborný
Dějepis	výborný	výborný
Občanská výchova	výborný	výborný
Rodinná výchova	výborný	výborný
Zeměpis	výborný	výborný
Matematika	výborný	výborný
Přírodopis	výborný	výborný
Fyzika	výborný	výborný
Chemie	výborný	výborný
Hudební výchova	výborný	výborný
Výtvarná výchova	výborný	chvalitebný
Pracovní činnosti	výborný	výborný
Tělesná výchova	výborný	výborný
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Exemple d'attestation (source : Jan Groh)

### 3.5 S'équiper pour l'école

Avant d'entrer à l'école, il est nécessaire en particulier pour les élèves du premier niveau de l'école élémentaire (*první stupeň ZŠ*), d'acheter le matériel nécessaire. Les manuels sont prêtés gratuitement aux élèves des écoles élémentaires, mais ils doivent s'acheter eux-mêmes le reste du matériel nécessaire. La liste précise du matériel requis vous est communiquée par l'enseignant de votre enfant ; en règle générale, les élèves du premier niveau de l'école élémentaire ont besoin de l'équipement suivant :

- cartable
- goûter
- plumier
- chaussures d'intérieur
- stylo
- crayons
- crayons de couleur
- gomme
- taille-crayons
- cahiers



- tenue pour le sport (chaussures de sport, t-shirt, short)
- protège-cahiers et papier pour recouvrir les manuels
- matériel pour les arts (peintures à l'eau, pinceaux, papier à dessin, pastels, colle, pâte à modeler, plastique pour protéger les bancs, tablier, etc.)

L'équipement pour les élèves du second niveau de l'école élémentaire (*druhý stupeň ZŠ*) et ceux du secondaire (*střední škola*) est déjà plus spécifique. L'école en décide elle-même. Dans la majorité des écoles, il faut cependant que les élèves changent de chaussures et disposent de leur propre matériel pour écrire, cahiers compris. Pour les cours de mathématiques, les élèves ont besoin d'outils pour dessiner (règles et compas) et souvent aussi d'une calculatrice. La plupart des écoles exigent également une tenue de sport (vêtements et chaussures) pour l'EPS.



### 3.6 La restauration à l'école

La majeure partie des écoles élémentaires et secondaires de République tchèque possèdent une cantine où les

élèves peuvent déjeuner quotidiennement. Les cantines offrent générale-

ment le choix entre plusieurs plats dont souvent un plat végétarien.

Les élèves déjeunent soit après les cours soit pendant la pause-déjeuner. La pause-déjeuner est en général d'au moins 30 minutes.

Les parents doivent payer eux-mêmes les repas pris à l'école, dont le

prix est ceci étant subventionné par l'État et donc relativement bas. Le prix d'un déjeuner est compris entre 20 et 30 CZK. Pendant la matinée, les élèves disposent d'une pause plus longue pour prendre leur goûter, qu'ils ont eux-mêmes apporté de chez eux.

JOUR	SOUPE	PLAT PRINCIPAL
Lundi	Soupe à la tomate avec flocons d'avoine	1. Poulet rôti, riz, salade 2. Chou-fleur pané, pommes de terre vapeur, salade
Mardi	Soupe de pommes de terre aux champignons	1. Escalope de porc panée, pommes de terre vapeur 2. Piperade, pommes de terre vapeur
Mercredi	Soupe de goulash	1. Risotto au poulet, salade 2. Risotto aux légumes, macédoine
Jeudi	Soupe de lentilles	1. Goulash de boeuf, pâtes 2. Gratin de pâtes aux brocolis, salade
Vendredi	Bouillon de bœuf aux vermicelles	1. Foie, riz, salade 2. Riz au lait et fruits



© UNHCR/L. Taylor



### 3.7 La garderie

De nombreuses écoles élémentaires proposent également à leurs élèves de rester en garderie (*družina*), que ce soit avant le début des cours, à partir de 6 h 00 – 6 h 30 (quand les parents commencent à travailler tôt), ou après les cours, jusqu'à environ 16 h 00 – 17 h 00.

En garderie, les élèves se consacrent, sous la surveillance des éducatrices, à

des activités choisies parmi lesquelles les plus divers jeux, excursions, activités artistiques et sportives, mais aussi repos.

Le séjour de l'enfant à la garderie est financé par les parents eux-mêmes. Le prix est en général de 50 à 250 CZK par mois.

### 3.8 Activités de loisirs

Le temps libre est aussi important pour l'enfant que le temps passé à l'école. Les activités de loisirs permettent non seulement aux enfants d'acquérir de nouvelles aptitudes mais aussi de tisser de nouveaux liens et de travailler leur tchèque.

De nombreuses écoles proposent aujourd'hui aux enfants différentes activités après les cours, que ce soit dans le cadre de la garderie de l'école (voir ci-dessus) ou en dehors. La liste des activités proposées est consultable sur les sites internet des écoles et comprend le plus souvent :

- **activités musicales** : flûte, chorale, etc.
- **activités artistiques** : poterie, dessin, photo, danse, théâtre, etc.
- **activités sportives** : aérobic, jeux de balle, athlétisme, football, sports de combat, etc.
- **cours de langue**
- **cours d'informatique.**

Alors que certaines écoles offrent gratuitement ces activités de loisirs, la participation doit la plupart du temps être financée par les parents. Les prix évoluent en général entre 100 et 500 CZK par semestre.

### 3.9 Résumé

- L'année scolaire commence le 1<sup>er</sup> septembre et finit le 30 juin.
- Entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août, les enfants sont en vacances d'été.
- Les enfants vont à l'école du lundi au vendredi ; ils n'ont pas cours le samedi ni le dimanche.
- Les enseignants évaluent le plus souvent les élèves en leur attribuant des notes comprises entre 1 et 5 (1 étant la meilleure note, 5 la moins bonne).
- À la fin de chaque semestre (c'est-à-dire le 30 janvier et le 30 juin), l'élève obtient une attestation avec son évaluation globale.
- Les cours commencent en général à 8 h 00.
- La journée d'école s'organise en fonction de l'emploi du temps que l'élève reçoit au début de l'année scolaire.
- Les enfants peuvent déjeuner à l'école pour environ 20–30 CZK par jour.
- Les écoles proposent également aux enfants de rester à la garderie, que ce soit avant le début des cours ou après les cours.
- De nombreuses écoles proposent en outre aux enfants un large choix d'activités de loisirs.



# 4 La communication avec l'école

## 4.1 La visite de l'école

Avant l'entrée de votre enfant à l'école ou son premier jour, il vous est recommandé de visiter en personne l'école. Essayez donc de convenir d'un rendez-vous avec le directeur de l'école et l'enseignant de votre enfant.

Les écoles ne disposant pas, dans la grande majorité des cas, des moyens pour assurer l'interprétation dans votre langue maternelle, essayez de vous faire accompagner de quelqu'un qui parle à la fois votre langue et le tchèque.

Demandez à l'enseignant de vous faire découvrir les locaux de l'école

et communiquez lui toutes les informations importantes concernant par exemple l'état de santé de votre enfant, ses habitudes alimentaires, ses pratiques religieuses, etc. Demandez à l'enseignant l'emploi du temps de votre enfant ainsi que des informations sur la garderie et les activités de loisirs.

Si vous avez l'intention de visiter l'école pendant l'année scolaire et d'assister aux cours, mettez vous préalablement d'accord avec l'enseignant de votre enfant.

## 4.2 Les réunions de classe

Au moins une fois par semestre, l'école organise des réunions de classe (*třídni schůzka*). Ces réunions peuvent être collectives, tous les parents des élèves d'une même classe se retrouvant à l'école et discutant avec l'enseignant, ou individuelles, les parents rencontrant l'enseignant séparément.

Les réunions de classe sont une très bonne opportunité pour savoir comment va votre enfant à l'école et poser à l'enseignant toutes les questions que vous vous posez. La majorité des écoles

ne disposent cependant pas pour l'instant des moyens pour assurer l'interprétation dans votre langue maternelle pendant les réunions de classe. Si cela vous semble opportun, essayez donc de vous faire accompagner de quelqu'un qui parle à la fois votre langue maternelle et le tchèque, pour qu'il puisse servir d'interprète pendant la réunion de classe.

Si l'école organise des réunions de classe collectives mais que vous préféreriez un entretien individuel avec l'ensei-

gnant, adressez-vous à lui pour prendre rendez-vous. Pour la plupart des enseignants, cela ne pose pas de problème.

Vous êtes informés des dates des réunions de classe par l'intermédiaire de votre enfant (les dates devraient être notées dans son livret ou son carnet de correspondance), étant précisé que la plupart des écoles informent les parents de la tenue de ces réunions également via

internet. Si vous n'êtes pas sûrs, appelez à tout moment le secrétariat de l'école.

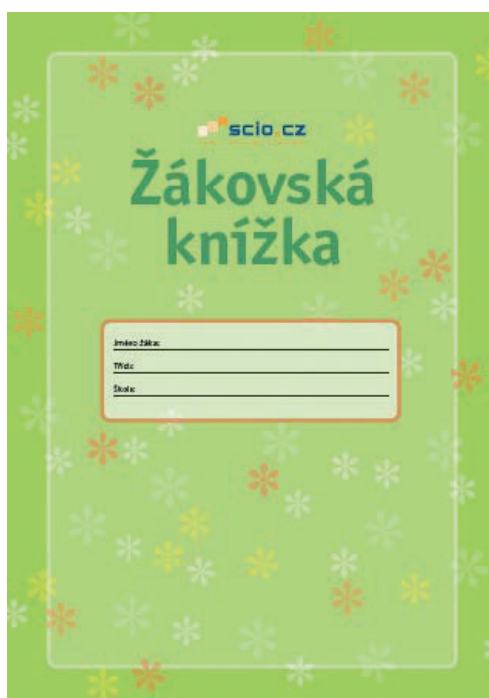
Si la date de la réunion de classe ne vous convient pas par exemple pour des raisons professionnelles, essayez de convenir avec l'enseignant d'une réunion individuelle. L'enseignant appréciera véritablement votre intérêt pour l'éducation de votre enfant.

### 4.3 Le carnet de correspondance

Votre mode de communication le plus fréquent avec l'école sera le carnet de correspondance (*žákovská knížka*). La majorité des écoles l'utilisent pour y inscrire tant les notes des élèves, que les parents peuvent ensuite consulter, que les informations les plus diverses que l'école veut faire passer aux parents. Ces informations peuvent porter sur l'organisation d'activités exceptionnelles dans le cadre des cours (sorties, excursions, etc.) ou par exemple aussi le comportement de votre enfant à l'école.

Le carnet de correspondance contient également les bulletins d'excuse (*omluvný list*), où vous devez excuser l'absence de votre enfant en classe (voir les informations complémentaires au chapitre 10).

La plupart des écoles mettent aussi aujourd'hui à disposition des parents une version électronique du carnet de correspondance. Celle-ci est accessible sur le site internet de l'école et les parents y trouvent les notes de leur enfant de même que toutes les informations communiquées par l'école.



## 4.4 Résumé

- Au moins deux fois par an, l'école organise des réunions de classe à l'occasion desquelles les parents peuvent rencontrer les enseignants.
- Lorsque votre enfant arrive à l'école, essayez de convenir d'un rendez-vous individuel avec le directeur et l'enseignant.
- Les écoles n'ont malheureusement pas assez de ressources à l'heure actuelle pour assurer l'interprétation dans votre langue maternelle.
- À l'école, votre enfant reçoit un carnet de correspondance dans lequel sont inscrites ses notes et les communications de l'école.
- Le carnet de correspondance vous sert également à excuser les absences de votre enfant en classe.



# 5 Droits et obligations

## 5.1 Obligations de l'école

Les écoles ont avant tout l'obligation naturelle d'éduquer les enfants. Dans le cas des enfants-réfugiés et demandeurs de la protection internationale, que la loi sur l'école définit comme des élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques, les écoles sont par ailleurs tenues de fournir aux enfants une forme d'enseignement correspondant à leurs besoins individuels.

Les écoles doivent aussi prendre soin de la santé et de la sécurité des enfants pendant la journée scolaire.

La loi sur l'école reconnaît à tous les étrangers (pas seulement aux ressortissants de l'UE, comme c'était le cas auparavant) le droit à des cours linguistiques d'intégration. Pour tous les élèves-étrangers qui « suivent une scolarité obligatoire, le Bureau du Conseil régional

territorialement compétent selon le lieu de résidence des élèves garantit en collaboration avec l'autorité en charge de l'école une préparation gratuite en vue de leur intégration dans le système d'enseignement élémentaire, qui comprend un enseignement de la langue tchèque adapté aux besoins de ces élèves ». C'est ensuite l'école qui décide de la forme de cet enseignement du tchèque. L'école peut par exemple organiser une activité périscolaire de tchèque langue étrangère ou intégrer cet enseignement du tchèque comme matière optionnelle ou facultative. Le volume horaire recommandé est de 3 heures par semaine.

Les enfants-demandeurs d'asile ont droit en plus à un apprentissage du tchèque dans le cadre du Programme national d'intégration.

## 5.2 Droits et obligations des parents

Les droits et obligations de base des parents quant à l'éducation de leurs enfants sont fixés par la loi sur l'école.

### Les parents ont le droit :

- d'être informés du déroulement et des résultats de l'éducation de leurs enfants ;
- de s'exprimer sur toutes les décisions ayant un impact sur l'éducation de leurs enfants ;

- d'être informés et conseillés par l'école et le service d'orientation scolaire (service de conseil pédagogique-psychologique « *pedagogicko-psychologická poradna* » ou centre de pédagogie spéciale « *speciálně pedagogické centrum* »).

### Les parents doivent :

- faire en sorte que leur enfant aille à l'école ;

- inscrire leur enfant pour sa scolarité obligatoire au début de l'année civile au cours de laquelle l'enfant doit commencer à aller à l'école ;
- prendre part personnellement à la discussion des sujets importants concernant l'éducation de leur enfant
- informer l'école d'un changement de l'état de santé de leur enfants ;
- excuser l'absence de l'élève en classe (à l'aide des bulletins d'excuse).

### 5.3 Droits et obligations des enfants

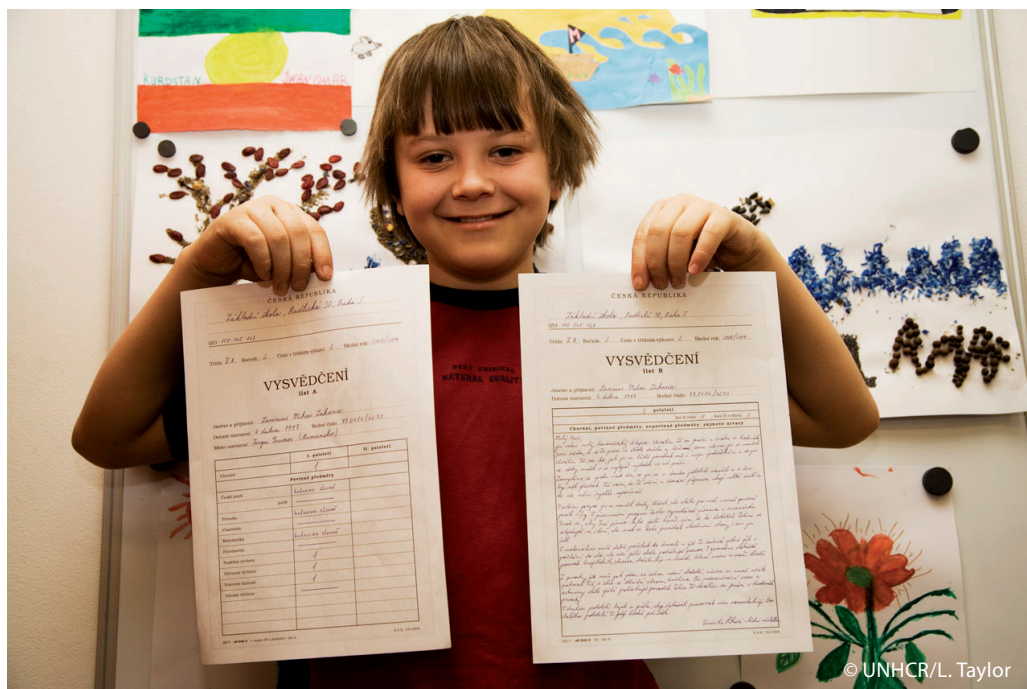
De même que leurs parents, **les enfants ont le droit :**

- d'être informés du déroulement et des résultats de leur éducation ;
- d'exprimer leur avis ;
- d'être informés et orientés par l'école et le service d'orientation ;
- de bénéficier d'un enseignement

qui répond à leurs besoins individuels.

Outre ces droits, **les enfants sont obligés :**

- d'aller à l'école,
- de respecter le règlement de l'école,
- de se conformer aux instructions des enseignants.



© UNHCR/L. Taylor



## 5.4 Résumé

- L'école est tenue, pendant la journée scolaire, de veiller à la sécurité et à la santé des enfants.
- Les parents ont le droit de s'exprimer sur les décisions concernant l'éducation de leurs enfants ainsi que d'être informés et conseillés par l'école.
- Les parents sont tenus d'envoyer leurs enfants à l'école et d'excuser auprès de l'école leurs éventuelles absences.
- Les enfants ont le droit de bénéficier d'un enseignement qui réponde à leurs besoins individuels.
- Les enfants ont l'obligation d'aller à l'école et de se conformer aux instructions des enseignants.



# 6 L'enseignement secondaire

## 6.1 La procédure d'admission dans le secondaire

Les conditions requises pour être admis dans un établissement d'enseignement secondaire sont les suivantes :

- avoir fait sa scolarité obligatoire (c'est-à-dire 9 ans d'études en école élémentaire, le cas échéant au lycée)
- remplir les conditions de la procédure d'admission.

Le premier tour de la procédure d'admission est annoncé par le directeur de l'établissement avant le 31 janvier et se déroule entre le 12 et le 30 avril. Pour les spécialités qui nécessitent un examen d'entrée spécifique dans la discipline choisie (par exemple pour les conservatoires), la procédure d'admission se déroule dès le mois de janvier. Lors du premier tour de la procédure d'admission, il est possible de soumettre au maximum deux candidatures. Les dossiers de candidature doivent être déposés directement auprès des établissements d'enseignement secondaire choisis avant le 15 mars de l'année civile correspondante (de l'année au cours de laquelle l'élève est scolarisé en 9<sup>e</sup> année de l'école élémentaire).

Pour les spécialités achevées par le baccalauréat, il existe un examen d'admission unique organisé au niveau

national et comprenant une épreuve de Langue tchèque et littérature et une épreuve de Mathématiques et leurs applications.

Les résultats de la procédure d'admission sont communiqués, pour les élèves admis, par publication de la liste des candidats admis dans les 3 jours ouvrables suivant la fin des épreuves d'admission. Si l'école n'organise pas d'examens d'entrée, la liste des admis est publiée au premier tour avant le 30 avril. La décision d'admission n'est pas envoyée aux candidats admis. Les candidats non admis reçoivent le résultat de la procédure d'admission dans une décision écrite.

**Après la publication de la liste des candidats admis par le directeur de l'établissement, le candidat admis confirme son souhait d'intégrer cette école en transmettant son bulletin d'inscription dans les 10 jours ouvrables.**

Le bulletin d'inscription est délivré par l'école élémentaire fréquentée par l'élève en dernière année. Pour les étrangers qui ne fréquentent pas une école élémentaire, le bulletin d'inscription est délivré par l'administration régionale compétente selon le lieu de résidence sur le territoire tchèque, ou même selon

le siège de l'école où l'étranger se porte candidat s'il ne réside pas en République tchèque.

La loi sur l'école ne permet pas de récupérer un bulletin d'inscription déjà déposé, sauf dans le cas où l'élève le retire pour le faire valoir dans la deuxième école après avoir fait appel et obtenu gain de cause. Si l'élève n'a été admis dans aucun établissement d'enseignement secondaire, il peut se présenter pour le deuxième tour de la procédure de sélection. Cette procédure est mise en place dans les écoles dans lesquelles le nombre maximal d'élèves n'a pas été atteint au premier tour.

Si l'élève n'a pas été admis dans le secondaire, ses parents peuvent faire appel dans les trois jours ouvrables suivant la notification de la décision de non-admission. Vous trouverez un exemple de courrier d'appel en annexe.

Les examens d'admission varient d'une école à l'autre. Certaines écoles admettent les élèves uniquement sur la base de leurs résultats à l'école élémen-

taire. Pour être admis dans la plupart des lycées (*gymnázium*), les candidats doivent passer un examen de tchèque, de mathématiques et de connaissances générales. Pour les spécialités achevées par le baccalauréat, les examens d'admission comprennent toujours l'examen d'admission unique organisé au niveau national. Vous pouvez trouver des exemples d'examens d'entrée sur la plupart des sites internet des différents établissements d'enseignement secondaire.

Si l'élève a auparavant étudié à l'étranger, l'établissement d'enseignement secondaire peut, sur demande des parents, le dispenser de l'examen écrit de tchèque (voir article 20 (4) de la loi sur l'école).

L'école teste la connaissance de la langue tchèque nécessaire pour l'apprentissage dans la spécialité concernée lors d'un entretien.



Les formulaires d'inscription pour le secondaire peuvent être téléchargés sur :

<http://www.msmt.cz/vzdelavani/stredni-vzdelavani/prijimani-na-stredni-skoly-a-konzervatore>



Pour des informations complémentaires sur l'appel en cas de non admission dans le secondaire :

<http://www.icm.uh.cz/doc/221/>

## 6.2 Le passage en classe supérieure dans le secondaire

Si l'élève a déjà fréquenté un établissement d'enseignement secondaire à l'étranger, il peut être directement admis dans une classe supérieure en République tchèque. C'est le directeur de l'école qui décide de l'admission de l'élève.

Le directeur de l'établissement d'enseignement secondaire peut conditionner l'admission dans une classe supérieure au passage d'un examen permettant de vérifier les connaissances de l'élève.

Pour que l'élève puisse être admis dans une classe supérieure du secondaire, il doit présenter les documents attestant de ses études à l'étranger. Pour les personnes auxquelles la protection internationale a été accordée sur le territoire de la République tchèque, ces documents peuvent cependant être remplacés par une déclaration sur l'honneur (voir article 108 (9) de la loi sur l'école).

## 6.3 Les différents types d'établissements d'enseignement secondaire

À la différence des écoles élémentaires qui sont plus ou moins uniformes en République tchèque, il existe toute une série de types d'établissements d'enseignement secondaire avec des orientations et des niveaux de difficulté des études variés. C'est pourquoi l'élève de 9<sup>e</sup> année à l'école élémentaire doit bien choisir l'école dans laquelle il poursuivra ses études.

La première question à se poser est de savoir si l'élève, après son cursus dans le secondaire, aimerait poursuivre dans le supérieur. Pour ce faire, il doit en effet être titulaire de l'examen du baccalauréat (*maturitní zkouška*) qui se passe en fin d'études au lycée ou au lycée professionnel. En revanche, si l'élève n'envisage pas de poursuivre ses études après le secondaire, il peut également choisir le centre d'apprentissage professionnel

(*střední odborné učiliště*) qui s'achève avec la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle (*výuční list*, voir chapitre 6.4 pour davantage d'informations).

**Les lycées** (*gymnázium*) dispensent aux élèves un enseignement général en quatre ans. Le cursus s'achève sur l'examen du baccalauréat (*maturitní zkouška*, voir chapitre 6.4 pour davantage d'informations). Les lycéens doivent obligatoirement apprendre deux langues étrangères en plus du tchèque, des mathématiques, des sciences naturelles (biologie, chimie, physique et géographie), des sciences sociales (histoire, introduction aux sciences sociales) et de l'informatique. Ils ont également des cours d'éducation physique, musicale et artistique.

**Les lycées professionnels** (*střední odborná škola, SOŠ*) se distinguent des lycées généraux par l'orientation à caractère professionnel des études. Le cursus en quatre ans s'achève là aussi par le baccalauréat (*maturitní zkouška*), qui a la même valeur que celui du lycée général. Les matières générales (comme au lycée général) enseignées au lycée professionnel représentent environ 60 % du contenu de l'enseignement, le reste étant consacré à une préparation professionnelle spécifique. Des exemples d'orientation dans les lycées professionnels sont présentés au chapitre 6.5.

Par rapport aux lycées professionnels, la part de l'enseignement général est moins importante dans les **centres d'apprentissage professionnel** (*střední odborné učiliště, SOU*) qui sont très orientés vers la pratique. La moitié du temps de cours est consacrée à la formation professionnelle. Ce cursus en trois ans (parfois aussi deux ans) s'achève avec l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle (*výuční list*) qui ne permet toutefois pas à ses titulaires de poursuivre leurs études dans le supérieur. Des exemples de spécialisation en centre d'apprentissage professionnel sont présentés au chapitre 6.5.

Les **conservatoires** regroupent généralement enseignement secondaire et enseignement supérieur professionnel. Après quatre ans de scolarité, les élèves passent le baccalauréat et au bout de six ans ils achèvent leurs études

par un examen de fin d'études (**absolutorium**) et le titre de DiS. Les matières générales représentent au moins 45 % des matières enseignées.

Outre ces quatre principaux types d'écoles, il existe aussi en République tchèque des établissements d'enseignement secondaire destinés aux élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques du fait de leur handicap ou de leur situation défavorisée. Il s'agit des **centres de formation professionnelle** (*odborné učiliště*) et des écoles pratiques (*praktická škola*).

Le cursus dans les **centres de formation professionnelle**, de même que dans les centres d'apprentissage professionnel, s'achève par l'obtention d'un certificat d'aptitude professionnelle (*výuční list*). Les diplômés des centres de formation professionnelle ne sont toutefois pas habilités à exercer tous les métiers dans leur domaine. Leurs études en centre de formation professionnelle les préparent en effet à l'exercice de professions ouvrières non qualifiées, et non à l'exercice d'une activité professionnelle indépendante.

**Les écoles pratiques** (*praktická škola*) proposent un enseignement secondaire aux élèves présentant un handicap mental lourd dans le but de leur transmettre les aptitudes spécifiques nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles simples et dans la vie de tous les jours.



La liste de tous les établissements d'enseignement secondaire de République tchèque est par exemple disponible sur :

<http://www.infoabsolvent.cz>

## 6.4 Les possibilités d'achèvement des études secondaires

Les études secondaires sont achevées par l'une des trois formes de qualification suivantes :

1. Le **baccalauréat** (*maturitní zkouška*) : cet examen met fin aux études au lycée général (*gymnázium*) et aux cursus en quatre ans des lycées professionnels (*střední odborná škola, SOŠ*), ainsi qu'aux cursus en deux ou trois ans post-secondaires des diplômés des centres d'apprentissage professionnel (*střední odborné učiliště*). Le baccalauréat ouvre aux diplômés la possibilité de poursuivre leurs études dans le supérieur.
2. **Le certificat d'aptitude professionnelle** (*výuční list*) **et l'examen de fin d'études** (*závěrečná zkouška*) : ils achèvent les cursus professionnels en deux ou trois ans qui préparent les élèves à l'exercice d'une profession pratique concrète. Le certificat d'aptitude professionnelle ne permet pas à ses titulaires de poursuivre leurs études dans le supérieur.
3. **L'examen de fin d'études** (*závěrečná zkouška*) : s'achèvent par l'examen de fin d'études seul, les cursus du secondaire destinés en particulier aux élèves présentant un handicap men-

tal, notamment dans les écoles pratiques.

Le **baccalauréat** comprend deux parties, une partie commune à toutes les écoles (le baccalauréat national – *státní maturita*), et une partie spécifique à chaque école (la partie spécifique – *profilová část*). Le baccalauréat national porte sur au moins deux matières :

- le tchèque et la littérature
- une langue étrangère ou les mathématiques.

La partie du baccalauréat spécifique à l'école porte sur deux ou trois matières, mais qui sont cette fois décidées par chaque école individuellement.

**L'examen de fin d'études dans les cursus où un certificat d'aptitude professionnelle est délivré** comprend un examen théorique (oral et écrit) et un examen pratique. Sur cette base, les diplômés reçoivent leur certificat d'aptitude professionnelle.

**L'examen de fin d'études dans les cursus où un certificat d'aptitude professionnelle n'est pas délivré** comprend des examens dans les matières pratiques. Les diplômés reçoivent un certificat de fin d'études (*vysvědčení o závěrečné zkoušce*).

## 6.5 Les domaines d'études

Il existe de nombreux domaines d'études en République tchèque. Pour bien choisir son domaine, l'élève doit dans un premier temps déterminer

quelle forme de fin de cursus secondaire l'intéresse : le baccalauréat (*maturitní zkouška*) ou le certificat d'aptitude professionnelle (*výuční list*).

Les études dans les domaines qui s'achèvent par le baccalauréat sont plus difficiles que celles qui s'achèvent par un certificat d'aptitude professionnelle ; en contrepartie elles permettent à leurs diplômés d'accéder à l'enseignement supérieur. Le baccalauréat peut être obtenu dans les lycées qui dispensent un enseignement général (*gymnázium*) ou dans les lycées professionnels (*střední odborná škola*) qui, outre l'enseignement général, proposent aussi une formation professionnelle. Exemples d'orientations des lycées professionnels :

- commerce (*obchodní akademie*)
- construction (*střední průmyslová škola stavební*)
- transports (*střední průmyslová škola dopravní*)
- électrotechnique (*SPŠ elektrotechnická*)
- infirmier (*střední zdravotnická škola*)
- pédagogie (*pedagogické lyceum*)
- agriculture (*střední zemědělská škola*)
- informatique (*střední odborná škola informatiky*)
- management (*střední odborná škola managementu*).

Les cursus secondaires achevés par un certificat d'aptitude professionnelle sont proposés dans les centres d'apprentissage professionnel (*střední odborné učiliště, SOU*) et les centres de formation professionnelle (*odborné učiliště, OU*). Les domaines débouchant sur un certificat d'aptitude professionnelle sont eux aussi nombreux. À titre d'exemple :

- électricien
- cuisinier – serveur
- maçon
- plombier
- mécanicien automobile
- coiffeur
- jardinier
- tailleur.



Liste de tous les domaines débouchant sur un baccalauréat et de tous les domaines de formation :

<http://www.stredniskoly.cz/obory/>



## 6.6 Résumé

- L'admission dans un établissement d'enseignement secondaire requiert d'avoir effectué toute sa scolarité obligatoire (9 ans) et de satisfaire aux conditions d'admission de l'école concernée.
- Les établissements d'enseignement secondaire dispensent une formation avec baccalauréat, certificat d'aptitude professionnelle ou examen de fin d'études.
- Les études dans les cursus s'achevant par le baccalauréat sont les plus difficiles et permettent à leurs diplômés d'accéder à l'enseignement supérieur.
- Le baccalauréat est délivré dans les lycées généraux (*gymnázium*) ou les lycées professionnels en quatre ans (*střední odborná škola*).
- Le certificat d'aptitude professionnelle est délivré au terme d'un cursus de deux ou trois ans en centre d'apprentissage professionnel (*střední odborné učiliště*).
- Les élèves présentant un handicap peuvent obtenir un certificat d'aptitude professionnelle dans les centres de formation professionnelle (*odborné učiliště*).
- Les élèves présentant un handicap mental ont à leur disposition les écoles pratiques (*praktická škola*).



© UNHCR/L. Taylor



# 7 Les études supérieures

## 7.1 La procédure d'admission dans le supérieur

La condition minimale pour être admis dans un établissement d'enseignement supérieur est d'avoir terminé son cursus dans le secondaire et obtenu le baccalauréat. La majorité des établissements du supérieur exigent ceci étant également de réussir les examens d'entrée (*přijímací zkoušky*).

La demande d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur (*přihláška ke studiu na vysoké škole*) doit le plus souvent être déposée avant la fin février de l'année civile correspondante (certains établissements permettent aujourd'hui l'inscription en ligne). Actuellement, il est requis de verser, au moment du dépôt de la demande d'admission, des frais administratifs s'élevant en général à 500 CZK. Le nombre de demandes d'admission dans le supérieur n'est pas limité.

Le contenu des examens d'entrée varie d'un établissement à l'autre, c'est pourquoi il est important d'étudier le site internet de l'établissement et de la spécialisation de votre choix pour obtenir les informations nécessaires.

Dans les établissements d'enseignement supérieur publics (*veřejné vysoké školy*), l'enseignement délivré en langue tchèque est gratuit. Pour l'instant, les étudiants doivent payer leurs frais de logement, d'alimentation et de matériel d'étude. De nombreuses universités proposent néanmoins des bourses aux

étudiants des familles aux revenus modestes.

Parmi les établissements d'enseignement supérieur publics les plus connus et les plus grands de République tchèque figurent :

- l'Université Charles de Prague (*Univerzita Karlova v Praze*)
- l'Université Masaryk de Brno (*Masarykova univerzita v Brně*)
- l'Université technique tchèque de Prague (*České vysoké učení technické v Praze*)
- l'Université technique de Brno (*Vysoké učení technické v Brně*)
- l'Université Palacký d'Olomouc (*Univerzita Palackého v Olomouci*)
- l'Université d'Économie de Prague (*Vysoká škola ekonomická v Praze*)
- l'Université de Bohême de l'Ouest de Plzeň (*Západočeská univerzita v Plzni*).

Il existe également des établissements d'enseignement supérieur publics dans les villes suivantes : Ústí nad Labem, Liberec, České Budějovice, Ostrava, Hradec Králové, Opava, Pardubice, Zlín et Jihlava.

Outre le réseau des écoles publiques, il existe par ailleurs en République tchèque des établissements d'enseignement supérieur privés (*soukromé vysoké*

*školy*) dans lesquels les études sont toutefois payantes. Les droits de scolarité (*školné*) sont variables mais sont souvent de l'ordre de 25 000 par semestre.



Vous trouverez un aperçu de tous les établissements d'enseignement supérieur publics et privés sur :

[www.vysokeskoly.com/](http://www.vysokeskoly.com/)



Vous trouverez un aperçu de tous les cursus d'études accrédités disponibles dans le supérieur sur :

<https://aspvs.isacc.msmt.cz/>

## 7.2 Le cours préparatoire de langue tchèque

De nombreux établissements d'enseignement supérieur publics, de même que certains établissements privés, proposent, en plus de cours de préparation aux études supérieures, des cours préparatoires de langue tchèque (*přípravný kurz českého jazyka*) en vue des études supérieures. Ces cours sont le plus souvent annuels et les droits de scolarité

sont d'environ 55 000–65 000 CZK. Les cours ont lieu tous les jours et les étudiants complètement débutants en tchèque parviennent à atteindre le niveau B2 (moyen avancé).

Vous trouverez ci-après les liens vers les sites d'universités proposant des cours de tchèque.

Liens vers les cours préparatoires de langue tchèque :

[http://ujop.cuni.cz/albertov/kurz23\\_cs.php](http://ujop.cuni.cz/albertov/kurz23_cs.php)

<http://jazyky.fd.cvut.cz/cestina-pro-cizince/cesky.html>

[http://kurzy-ceskyjazyk.vse.cz/?page\\_id=322](http://kurzy-ceskyjazyk.vse.cz/?page_id=322)

<http://www.phil.muni.cz/kabcest/cs/kurzy-cestiny-pro-cizince.php>

<http://www.mup.cz/studium-jazyku/pripravny-rok-kurz-ceskeho-jazyka-pro-cizince/>





### 7.3 Les cursus en langue anglaise

Certains établissements d'enseignement supérieur de République tchèque proposent également des cursus en anglais. À la différence des études en tchèque, des droits de scolarité sont toutefois ici exigés.

L'intérêt le plus marqué concerne les études de médecine, qui demandent

aussi les droits de scolarité les plus élevés (environ 330 000 CZK par an). Dans les autres domaines, les droits d'inscription tournent autour de 150 000 CZK par an. Vous trouverez des informations précises sur les sites internet des différentes universités et facultés.



## 7.4 Résumé

- Dans les établissements d'enseignement supérieur publics, les études dispensées en langue tchèque sont actuellement gratuites.
- Les frais liés au logement, à l'alimentation et aux supports de cours sont à la charge propre des étudiants.
- Les études dans les établissements d'enseignement supérieur privés sont payantes.
- Les cursus dispensés en anglais sont également soumis à droits de scolarité, dans les établissements publics comme privés.
- Certains établissements du supérieur proposent aux étudiants étrangers des cours préparatoires de tchèque, soumis à droits de scolarité.

# 8 Les possibilités d'études pour les personnes de plus de 18 ans

## 8.1 Les cours permettant d'acquérir la formation élémentaire

En République tchèque, l'école élémentaire n'est accessible qu'aux moins de 18 ans. Si vous n'avez pas achevé l'école élémentaire dans votre pays d'origine ou de premier asile et que vous avez plus de 18 ans, vous pouvez achever votre formation élémentaire dans le cadre de cours annuels spécifiques.

Les études se font en tchèque et sont gratuites. Mais seul un petit nombre d'écoles proposent ces cours (voir tableau ci-après).

Les cours sont dispensés soit en présentiel, c'est-à-dire que l'élève doit aller à l'école tous les jours, soit à distance, les élèves se rendant environ une fois par semaine à l'école pour consultation.

Le cursus s'achève par un examen portant sur les matières enseignées en 9<sup>e</sup> année d'école élémentaire : mathématiques, tchèque, langue étrangère, sciences naturelles (introduction à la biologie, chimie, physique et géographie) et sciences sociales (histoire, éducation civique).

Si vous êtes intéressé(e) par un cours vous permettant d'acquérir la formation élémentaire, contactez le département pour l'éducation du Conseil régional (*školský odbor krajského úřadu*) compétent du lieu de votre domicile (voir contacts ci-après).

**Écoles proposant des cours permettant d'acquérir la formation élémentaire en 2017 :**

RÉGION	ÉCOLE
Prague	ZŠ Botičská, Prague 2
	ZŠ Praha 3, Cimburkova 18/600
Région de Moravie du Sud	ZŠ et MŠ nám. 28. října, Brno

Région de Liberec	ZŠ 5. května 64, Liberec
Région de Hradec Králové	ZŠ Boženy Němcové, Jaroměř
Région d'Olomouc	FZŠ Rožňavská 21, Olomouc
Région de Zlín	ZŠ et MŠ Březová, district d'Uherské Hradiště
Région de Moravie-Silésie	ZŠ Gebauerova 8, Ostrava
	SŠ řemesel a služeb Školní 2, Havířov
Région de Karlovy Vary	ZŠ Sokolovská 1507, Sokolov



### Coordonnées des départements pour l'éducation des Bureaux d'administration régionale :

- **Prague** : <http://skoly.praha-mesto.cz/>
- **Brno** : <https://www.brno.cz/sprava-mesta/magistrat-mesta-brna/usek-skolstvi-a-prorodinne-politiky/odbor-skolstvi-mladeze-a-telovychovy/>
- **Liberec** : <http://skolstvi.kraj-lbc.cz/>
- **Hradec Králové** : <http://www.kr-kralovehradecky.cz/scripts/detail.php?pgid=151%22>
- **Olomouc** : <https://www.kr-olomoucky.cz/skolstvi-mladez-a-sport-cl-18.html>
- **Ústí nad Labem** : [http://www.kr-ustecky.cz/vismo/o\\_utvar.asp?id\\_org=450018&id\\_u=2616&p1=84858](http://www.kr-ustecky.cz/vismo/o_utvar.asp?id_org=450018&id_u=2616&p1=84858)
- **Zlín** : <https://www.kr-zlinsky.cz/skolstvi-a-sport-cl-11.html>
- **Bohême centrale** : <http://www.kr-stredocesky.cz/web/skolstvi>
- **Ostrava** : <http://www.msk.cz/skolstvi/index.html>
- **Karlovy Vary** : <http://www.kr-karlovarsky.cz/krajsky-urad/cinnosti/Stranky/mladez-sport/Mladez-a-sport.aspx>
- **Pardubice** : <https://www.pardubickykraj.cz/odbor-skolstvi-a-kultury>
- **Plzeň** : <http://www.plzensky-kraj.cz/cs/kategorie/skolstvi-a-sport>
- **České Budějovice** : [http://www.kraj-jihocesky.cz/35/odbor\\_skolstvi\\_mladeze\\_anbspvelovychovy.htm](http://www.kraj-jihocesky.cz/35/odbor_skolstvi_mladeze_anbspvelovychovy.htm)
- **Jihlava** : <http://extranet.kr-vysocina.cz/telefon/oj/odbor-skolstvi-mladeze-a-sportu>



## 8.2 Les cours à distance et le recyclage

À la différence des écoles élémentaires que les élèves ne peuvent fréquenter que jusqu'à 18 ans, les études dans les établissements d'enseignement secondaire ne sont pas limitées par l'âge. Cela signifie qu'une personne peut commencer à étudier dans le secondaire à n'importe quel moment de sa vie. Pour y accéder, il convient d'avoir achevé sa scolarité obligatoire (9 ans à l'école élémentaire) et de satisfaire aux exigences de la procédure d'admission.

Si vous devez cependant travailler en parallèle des cours, vous ne pourrez suivre le cursus ordinaire (c'est-à-dire à temps plein) pour des raisons de temps. De nombreux établissements d'enseignement secondaire, en général privés, proposent la possibilité d'étudier tout en travaillant (*studium při zaměstnání*). Les études sanctionnées par un baccalauréat en cours à distance durent 5 ans, l'apprentissage avec certificat d'aptitude professionnel 3 ans (détails aux chapitres 6.3 et 6.4).

Pendant sa formation à distance (*dálkové studium*), l'étudiant se rend à l'école au maximum 1 à 2 jours par semaine (la plupart du temps le samedi), mais il doit considérablement se préparer à la maison et étudier seul. Les études à distance dans les établissements d'enseignement secondaire publics sont gratuites ; les

établissements privés demandent le versement de droits de scolarité qui sont le plus souvent compris entre 10 000 et 20 000 CZK par an.

Une autre possibilité pour compléter sa qualification est celle des cours de recyclage (*rekvalifikační kurz*). Ceux-ci ne permettent pas à l'élève d'acquérir la formation secondaire mais simplement de compléter sa qualification. Les cours de recyclage sont proposés par de nombreux établissements accrédités dans tout le pays (non seulement des écoles mais aussi des entreprises privées). La durée des cours est variable, de quelques jours seulement à plusieurs mois.

Les cours de recyclage offrent un large éventail d'orientations, de la coiffure au travail informatique et cours de langue en passant par les spécialisations techniques les plus diverses. Le coût des cours de recyclage est à la charge propre des élèves, mais ils peuvent aussi être pris en charge par le bureau de l'emploi (*úřad práce*) où vous êtes inscrit(e). Il n'existe cependant aucun droit à la prise en charge du cours de recyclage par le bureau de l'emploi. Si vous décidez de suivre un cours de recyclage, parlez-en avec un employé du bureau de l'emploi qui vous communiquera des informations complémentaires.



Recherche d'un cursus à distance dans les établissements d'enseignement secondaire :

<http://www.stredniskoly.cz>

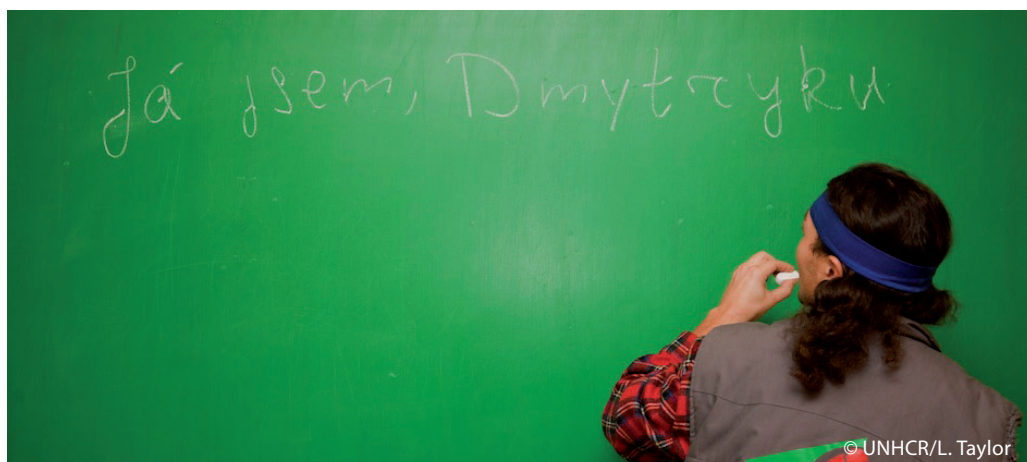


Base de données des cours de recyclage :

<http://eu-dat.cz/>

### 8.3 Résumé

- Si votre enfant ou vous-même avez plus de 18 ans et qu'il n'a / que vous n'avez pas achevé sa / votre formation élémentaire, il peut / vous pouvez l'acquérir dans le cadre de cours d'un an dispensés à cet effet.
- Vous pouvez commencer à étudier dans le secondaire à n'importe quel moment de votre vie.
- Certains établissements d'enseignement secondaire proposent également des cursus à distance pour ceux qui travaillent et qui ne doivent ainsi se rendre à l'école qu'un à deux jours par semaine.
- Les études à distance sont gratuites dans les établissements d'enseignement secondaire publics, payantes dans les établissements privés.
- Outre la formation secondaire, il est également possible d'élargir sa qualification à l'aide de cours de recyclage.
- Les cours de recyclage doivent souvent être autofinancés. Parlez de votre intérêt pour ce type de formation avec le bureau de l'emploi compétent qui pourra prendre en charge les frais de cours.



© UNHCR/L. Taylor

# 9 La reconnaissance des diplômes

## 9.1 La reconnaissance de la formation élémentaire et secondaire

Si vous avez achevé votre formation élémentaire ou secondaire dans votre pays d'origine ou de premier asile, vous devez en demander la reconnaissance (*nostrifikace*) en République tchèque (il s'agit de la reconnaissance par les autorités tchèques du niveau de formation atteint à l'étranger). C'est le département pour l'éducation du Conseil régional compétent du lieu de votre domicile qui décide de la reconnaissance de la formation élémentaire et secondaire (contacts au chapitre 8.1).

La reconnaissance de la formation élémentaire et secondaire requiert en général la présentation de l'original ou d'une copie authentifiée par notaire du certificat ou diplôme et sa traduction assermentée. Si vous n'avez pas de documents concernant la formation que vous avez acquise et que la protection internationale vous a été accordée sur le territoire de la République tchèque (asile

ou protection subsidiaire), vous pouvez remplacer ce certificat ou diplôme par votre propre déclaration sur l'honneur. Les formulaires de demande de reconnaissance d'une formation étrangère sont disponibles dans les Bureaux des différents Conseils régionaux. Les frais administratifs prélevés au titre du dépôt de la demande sont de 1 000 CZK.

Si le Bureau du Conseil régional constate que le contenu et l'étendue de votre formation sont fondamentalement différents du programme tchèque, votre demande est rejetée. Si le Bureau identifie des différences mineures, il peut vous demander de vous soumettre à un examen d'équivalence. Le contenu de cet examen est fixé par chaque Bureau du Conseil régional individuellement.



**Vous trouverez des informations complémentaires sur la reconnaissance des formations sur :**

<http://www.msmt.cz/vzdelavani/skolstvi-v-cr/nostrifikace-uznani-zahranicniho-zakladniho-stredniho-a>

## 9.2 La reconnaissance de la formation supérieure

Dans la plupart des cas, ce sont les établissements d'enseignement supérieur qui décident de la reconnaissance d'une formation supérieure. C'est pourquoi la demande de reconnaissance d'une formation supérieure doit être soumise à un établissement d'enseignement supérieur de République tchèque précis, qui propose le même domaine d'études ou un domaine identique à celui que vous avez étudié.

Seuls les établissements d'enseignement supérieur publics peuvent décider de reconnaître une formation supérieure, pas les établissements privés.

La demande écrite de reconnaissance doit être déposée au rectorat de l'établissement de votre choix, accompagnée de l'original ou d'une copie certifiée conforme du diplôme de la formation supérieure. Certains établissements d'enseignement supérieur exigent également la traduction assermentée du diplôme en langue tchèque et l'authentification du diplôme, c'est-à-dire la vérification que les signatures et cachets sont authentiques. Vous obtiendrez des informations précises au rectorat de l'établissement concerné.

Si vous n'avez pas l'original du diplôme en République tchèque et que la protection internationale vous a été accordée sur le territoire de la République tchèque sous la forme de l'asile ou de la protection subsidiaire, vous pouvez remplacer l'original du diplôme par votre propre déclaration sur l'honneur.

S'il n'existe pas en République tchèque d'établissement d'enseigne-

ment supérieur proposant un programme d'études similaire à celui dont vous êtes diplômé(e), vous devez déposer votre demande de reconnaissance de votre formation supérieure directement au ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports de la République tchèque (*Ministerstvo školství, mládeže a tělovýchovy ČR*), département des établissements d'enseignement supérieur (*odbor vysokých škol*), voir contacts ci-après.

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance d'une formation supérieure étrangère, le contenu et l'étendue du cursus étranger sont comparés avec ceux du programme d'études accrédité dispensé par l'établissement d'enseignement supérieur public en République tchèque.

Si des différences majeures sont identifiées entre les programmes d'études comparés ou que le diplôme a été décerné par une institution étrangère n'étant pas reconnue comme établissement d'enseignement supérieur dans l'État dans lequel se trouve son siège, l'établissement d'enseignement supérieur tchèque rejette la demande.

L'établissement d'enseignement supérieur est tenu de rendre sa décision dans les 30 jours suivant le dépôt de la demande. Si votre demande est rejetée, vous pouvez faire appel de la décision dans les 15 jours. Les frais administratifs prélevés au titre du dépôt de la demande sont de 3 000 CZK.



Vous trouverez plus d'informations sur la reconnaissance d'une formation supérieure sur :

<http://www.msmt.cz/vzdelavani/vysoke-skolstvi/nostifikace>

### 9.3 Résumé

- La demande de reconnaissance d'une formation élémentaire ou secondaire doit être présentée au département pour l'éducation du Bureau du Conseil régional compétent du lieu de domicile.
- La demande de reconnaissance d'une formation supérieure doit être soumise à un établissement d'enseignement supérieur tchèque précis, qui propose le même domaine d'études ou un domaine identique à celui que vous avez étudié.



# 10 Que faire quand ...

## 10.1 ... mon enfant arrive en retard à l'école

Toute absence de l'enfant à l'école doit être excusée. Si votre enfant, pour quelque raison que ce soit, arrive en retard à l'école, vous devez remplir un bulletin d'excuse dans son carnet de correspondance en indiquant le motif de son absence.

## 10.2 ... mon enfant est malade

Si votre enfant tombe malade, informez-en immédiatement (au plus tard dans les 48 heures) l'école (par téléphone, e-mail ou en personne). Certaines écoles proposent sur leur site internet des bulletins d'absence électroniques à l'aide desquels vous pouvez prévenir de l'absence de l'enfant. Au-delà de cette annonce, vous devez ceci étant également excuser l'absence de l'élève dans le carnet de correspondance. Dans certaines écoles maternelles et élémentaires, il est aussi nécessaire de décommander les déjeuners. Vous obtiendrez plus d'informations auprès de votre école.

## 10.3 ... j'ai besoin que mon enfant soit dispensé de cours pendant une courte période

Si vous avez besoin que votre enfant soit dispensé de cours pendant quelques heures ou pour un ou deux jours, il suffit le plus souvent de présenter une demande écrite à son enseignant (vous trouverez un modèle de demande en annexe, page 68). Après son retour à l'école, son absence doit être excusée dans son carnet de correspondance.

## 10.4 ... j'ai besoin que mon enfant soit dispensé de cours pendant une longue période

Si vous avez besoin que votre enfant soit dispensé de cours pendant une plus longue période, il convient de présenter une demande écrite au directeur de l'école (vous trouverez un modèle de demande en annexe, page 68). En général, le directeur accorde à l'élève la dispense demandée, mais seulement une fois dans l'année. Après son retour à l'école, l'absence de l'enfant doit être excusée dans son carnet de correspondance.

## 10.5 ... on déménage pour une autre commune / ville

Si vous déménagez, vous devez inscrire votre enfant dans une nouvelle école. C'est le directeur de l'école dans laquelle l'élève souhaite s'inscrire, c'est-à-dire l'école de son nouveau domicile, qui décide de son transfert. Les parents doivent présenter, à cette école, une demande écrite d'autorisation de transfert de l'enfant dans une nouvelle école. L'école d'origine, celle de l'ancien domicile, ne doit pas obligatoirement être informée. Si le directeur de la nouvelle école décide d'admettre l'élève, il en informe automatiquement l'école d'origine de l'élève et demande le transfert de son dossier.

## 10.6 ... je ne suis pas satisfait(e) de l'école que fréquente mon enfant

Si vous n'êtes pas satisfait(e) de l'école que fréquente votre enfant, vous avez le droit de lui chercher une nouvelle école et de demander son transfert (voir point précédent). Le directeur de la nouvelle école n'est toutefois pas obligé d'accepter votre enfant, surtout si l'école n'a pas de place disponible.

## 10.7 ... mon enfant ne comprend pas à l'école

Si votre enfant rencontre des difficultés linguistiques insurmontables à l'école, essayez dans un premier temps d'en parler avec son enseignant, voire le directeur de l'école. Ceux-ci peuvent vous conseiller en matière de mise à niveau et vous communiquer les contacts nécessaires. Il se peut également que le directeur de l'école dispose d'informations sur les écoles environnantes dispensant des cours de tchèque pour les enfants-étrangers et il peut vous recommander. Vous pouvez par ailleurs vous adresser à une association caritative (liste ci-après) qui vous indiquera auprès de qui chercher de l'aide pour votre enfant, ou qui le cas échéant pourra même mettre à votre disposition un bénévole qui se consacrera à votre enfant pendant son temps libre.





# Coordonnées d'associations à but non lucratif

## Prague et environs

### **META**

(Prague et Kolín)  
[www.meta-ops.cz](http://www.meta-ops.cz)

### **Centrum pro integraci cizinců**

(Prague et Kolín)  
<http://www.cicpraha.org>

### **Organizace pro pomoc uprchlíkům, OPU**

(Prague)  
<http://www.opu.cz>

### **Sdružení pro integraci a migraci**

(Prague)  
[www.migrace.com](http://www.migrace.com)

### **Arcidiecézní charita**

(Prague)  
<http://praha.charita.cz/sluzby/migrace>

### **Integrační centrum Praha, o. p. s.**

(Prague)  
[www.icpraha.com](http://www.icpraha.com)

## Ústí nad Labem et environs

### **Poradna pro integraci**

(Ústí n/Labem)  
<http://p-p-i.cz>

## Bohême centrale

### **Centrum pro integraci cizinců**

(Kolín, Mladá Boleslav, Kladno, Mělník)  
<http://www.cicpraha.org>

## Liberec et environs

### **Centrum na podporu integrace cizinců**

[www.integracnicentra.cz](http://www.integracnicentra.cz)

## Plzeň

### **Organizace pro pomoc uprchlíkům, OPU**

(Plzeň)  
<http://www.opu.cz>

### **Diecézní charita Plzeň**

<http://www.dchp.cz/poradna-pro-cizince-a-uprchliky-plz/>

### **Centrum na podporu integrace cizinců**

[www.integracnicentra.cz](http://www.integracnicentra.cz)

## České Budějovice

### **Diecézní charita České Budějovice**

<http://cizincib.charita.cz/>

### **Centrum na podporu integrace cizinců**

[www.integracnicentra.cz](http://www.integracnicentra.cz)

## Jihlava

**Centrum multikulturního vzdělávání**  
(Jihlava)  
<http://www.centrumjihlava.cz/>

## Brno

**Organizace pro pomoc uprchlíkům,  
o.s.**  
(Brno)  
<http://www.opu.cz>

**Sdružení občanů zabývajících se emi-  
granty (SOZE)**  
(Brno)  
<http://www.soze.cz>

**Diecézní charita Brno**  
<http://celsuz.cz/sluzby-pro-cizince>

**Jihomoravské centrum na podporu  
integrace cizinců**  
[www.cizincijmk.cz](http://www.cizincijmk.cz)

## Olomouc et environs

**Sdružení občanů zabývajících se emi-  
granty (SOZE)**  
(Olomouc)  
<http://www.soze.cz>

**Centrum podpory cizinců**  
(Prostějov)  
<http://www.procizince.cz>

**Centrum na podporu integrace  
cizinců**  
<http://www.integracnicentra.cz>

## Pardubice et environs

**Most pro lidská práva**  
(Pardubice, Hlinsko, Ústí nad Orlicí)  
<http://www.mostlp.org>

**Diecézní charita Hradec Králové**  
<http://hk.caritas.cz/jak-pomahame/pomoc-cizincum-a-uprchlikum/>

**Centrum na podporu integrace  
cizinců**  
[www.integracnicentra.cz](http://www.integracnicentra.cz)

## Ostrava et environs

**Centrum na podporu integrace  
cizinců**  
[www.integracnicentra.cz](http://www.integracnicentra.cz)

**Organizace pro pomoc uprchlíkům**  
<http://www.opu.cz>

## Karlovy Vary

**Centrum na podporu integrace  
cizinců**  
[www.integracnicentra.cz](http://www.integracnicentra.cz)

## Zlín

**Centrum na podporu integrace  
cizinců**  
[www.integracnicentra.cz](http://www.integracnicentra.cz)

# Glossaire

dálkové studium	études à distance	cursus dans le cadre duquel l'élève ne se rend pas tous les jours à l'école
denní studium	formation à temps plein	cursus dans le cadre duquel l'élève doit se rendre à l'école tous les jours
družina	garderie	lieu où les enfants peuvent passer du temps avant le début des cours et après les cours
maturitní zkouška	baccalauréat	examen par lequel s'achève le cursus de quatre ans au lycée général ( <i>gymnázium</i> ) ou au lycée professionnel ( <i>střední odborná škola</i> )
nostrifikace	reconnaissance	reconnaissance de l'équivalence de la formation étrangère
omluvenka	bulletin d'excuse	indication du motif d'absence de l'élève dans le carnet de correspondance
pedagogicko-psychologická poradna	service de conseil pédagogique-psychologique	service proposant de l'aide aux enfants et à leurs familles dans le processus de la formation
poletí	semestre	le premier semestre commence le 1 <sup>er</sup> septembre et s'achève le 30 janvier  le second semestre commence le 1 <sup>er</sup> février et s'achève le 30 juin
povinná školní docházka	scolarité obligatoire	les parents sont tenus d'envoyer leurs enfants à l'école pendant au moins 9 ans
poznámka	remarque	mot de l'enseignant concernant un mauvais comportement de l'élève à l'école
prázdniny	vacances	jours libres où les enfants n'ont pas d'école
přestávka	récréation	temps libre accordé entre les heures de cours (en général 10 ou 20 minutes)

ročník	année d'études	désignation de la classe de l'élève en fonction de l'âge de l'enfant
rozvrh hodin	emploi du temps	répartition des heures de cours et des matières par jour (du lundi au vendredi)
ředitel	directeur	directeur de l'école / principal
škola v přírodě	classes vertes	excursion des enfants avec leur enseignant pour environ 1 semaine en dehors de l'école
školní psycholog	psychologue scolaire	psychologue employé pour les besoins des élèves de l'école
školní rok	année scolaire	l'année scolaire commence le 1 <sup>er</sup> septembre et s'achève le 30 juin
školní speciální pedagog	pédagogue scolaire spécial	enseignant en charge d'élèves présentant des besoins spécifiques
třídní schůzky	réunions de classe	rencontres entre les parents et l'enseignant, en général 2 fois par an
třídní učitel	enseignant	personne de contact pour une classe donnée
vysvědčení	attestation	évaluation globale de l'élève pour un semestre
výuční list	certificat d'aptitude professionnelle	document attestant de l'achèvement d'un cursus de deux ou trois ans en centre de formation professionnelle ou centre d'apprentissage avec orientation professionnelle
vyučovací hodina	heure de cours	une heure de cours dure 45 minutes
známka	note	évaluation de la performance de l'élève entre 1 et 5 (1 étant la meilleure note)
žákovská knížka	carnet de correspondance	carnet dans lequel les enseignants inscrivent les notes de l'élève et les informations communiquées par l'école

# Annexes

## VZOR ŽÁDOSTI O PŘIJETÍ K ZÁKLADNÍMU VZDĚLÁVÁNÍ MODÈLE DE DEMANDE D'ADMISSION EN FORMATION ÉLÉMENTAIRE

Žádám o přijetí dítěte k povinné školní docházce ve školním roce ...../.....

*Je demande l'admission de mon enfant en scolarité obligatoire pour l'année scolaire ..... /.....*

### **Dítě / Enfant :**

Jméno a příjmení / *Prénom et nom* : .....

Datum narození / *Date de naissance* : .....

Rodné číslo / *Numéro de naissance* : .....

Místo trvalého pobytu / *Lieu du domicile permanent* : .....

### **Zákonný zástupce dítěte / Représentant légal de l'enfant :**

Jméno a příjmení / *Prénom et nom* : .....

Datum narození / *Date de naissance* : .....

Místo trvalého pobytu / *Lieu du domicile permanent* : .....

### **Budu žádat o odložení povinné školní docházky: ANO – NE**

***Je vais demander le report de la scolarité obligatoire : OUI – NON***

V / *Fait à* ..... dne / *le* .....

.....

Podpis zákonných zástupců dítěte

*Signature du représentant légal de l'enfant*

## VZOR ŽÁDOSTI O ODKLAD POVINNÉ ŠKOLNÍ DOCHÁZKY MODÈLE DE DEMANDE DE REPORT DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE

Žádám o odklad povinné školní docházky svého dítěte ve školním roce ...../.....

*Je demande le report de la scolarité obligatoire pour mon enfant pour l'année scolaire ..... /.....*

**Dítě / Enfant :**

Jméno a příjmení / *Prénom et nom* : .....

Datum narození / *Date de naissance* : .....

Rodné číslo / *Numéro de naissance* : .....

Místo trvalého pobytu / *Lieu du domicile permanent* : .....

**Zákonný zástupce dítěte / Représentant légal de l'enfant :**

Jméno a příjmení / *Prénom et nom* : .....

Datum narození / *Date de naissance* : .....

Místo trvalého pobytu / *Lieu du domicile permanent* : .....

Odůvodnění žádosti o odklad / *Motif de la demande de report* :

.....

.....

V / *Fait à* ..... dne / *le* .....

.....

Podpis zákonných zástupců dítěte

*Signature du représentant légal de l'enfant*

## ŠKOLNÍ ROK / ANNÉE SCOLAIRE

...../.....

Začátek školního roku <i>Début de l'année scolaire</i>	
Podzimní prázdniny <i>Vacances d'automne</i>	
Vánoční prázdniny <i>Vacances de Noël</i>	
Konec 1. pololetí <i>Fin du 1<sup>er</sup> semestre</i>	
Pololetní prázdniny <i>Vacances de fin de semestre</i>	
Jarní prázdniny <i>Vacances de printemps</i>	
Velikonoční prázdniny <i>Vacances de Pâques</i>	
Konec školního roku <i>Fin de l'année scolaire</i>	

Rozvrh hodin – školní rok									
<i>Emploi du temps – Année scolaire</i>									
...../.....									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
PO									
LUN									
ÚT									
MAR									
ST									
MER									
ČT									
JEU									
PÁ									
VEN									



## VZOR ODVOLÁNÍ PROTI NEPŘIJETÍ NA STŘEDNÍ ŠKOLU MODÈLE DE COURRIER D'APPEL D'UNE DÉCISION DE NON-ADMISSION DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Název školy a její adresa / *Nom et adresse de l'école*

(odvolání se zasílá řediteli školy, který rozhodnutí o nepřijetí vydal / *le courrier d'appel doit être adressé au directeur de l'école ayant rendu la décision de non admission*)

Datum / *Date*

### **Odvolání proti nepřijetí ke studiu / *Appel d'une décision de non-admission***

Odvolávám se proti rozhodnutí o nepřijetí svého syna/dcery (jméno a příjmení) ke studiu na (název školy) z důvodu... (jako důvod můžete uvést znevýhodnění žáka při přijímacím řízení z jazykových důvodů, opravdový zájem žáka o studium apod.)

*Je fais appel de la décision de non-admission de mon fils / de ma fille (nom et prénom) pour des études à (nom de l'école) au motif que ... (vous pouvez indiquer comme motif que l'élève a été défavorisé dans la procédure d'admission pour des raisons linguistiques, que l'élève est vraiment intéressé par les études, etc.)*

Podpis zákonného zástupce nezletilého žáka  
*Signature du représentant légal de l'enfant mineur*

Jméno zákonného zástupce nezletilého žáka  
*Nom du représentant légal de l'enfant mineur*

Adresa, na kterou má být rozhodnutí o odvolání zasláno  
*Adresse à laquelle la décision d'appel doit être envoyée*

Pozn.: Zletilý uchazeč (tj. starší 18 let) podává odvolání sám.  
*Remarque : Le demandeur majeur (de plus de 18 ans) fait lui-même appel.*

# PŘIHLÁŠKA KE VZDĚLÁVÁNÍ-STUDIU ve střední škole

Forma vzdělávání – denní

**A** Vyplní uchazeč  
nebo zákonný zástupce uchazeče

<b>Příjmení uchazeče</b>		<b>Rodné příjmení<sup>3a)</sup></b>
<b>Jméno uchazeče<sup>3c)</sup></b>		
Datum narození		Státní občanství
Místo narození (stát)		
Adresa trvalého pobytu		ZPS
Telefon (e-mail, fax) uchazeče		ano <sup>1)</sup> ne <sup>1)</sup>
Adresa pro doručování písemností z přijímacího řízení, pokud se nezasílají na adresu trvalého bydliště uchazeče		Telefon, mobil (e-mail, fax) zákonného zástupce
<b>Název a adresa střední školy</b>		Ročník SŠ <sup>3)</sup>
		Termín přijímací zkoušky <sup>3b)</sup>
		Zkrácené studium ano <sup>1)</sup> ne <sup>1)</sup>
Obor vzdělání (kód a název) do kterého se uchazeč hlásí		
V .....		Dne .....
Podpis uchazeče	Zákonný zástupce nezletilého uchazeče <sup>2)</sup> : Jméno a příjmení (tiskacím písmem):	Podpis zákonného zástupce

## Potvrzení lékaře o zdravotní způsobilosti ke studiu a výkonu povolání

Podle § 60 odst. 15 školského zákona (zákon č. 561/2004 Sb.). Vyplňuje se pouze v případě, že se jedná o obor vzdělání, pro který je tento posudek nezbytný (informaci o jeho potřebnosti podá výchovný poradce nebo ředitel příslušné střední školy).

Datum

Razítko a podpis lékaře

Vysvětlivky:

1) Nehodící se škrtněte

2) Podává přihlášku podle § 60 odst.5 školského zákona

B

Vyplní škola  
nebo uchazeč

IZO školy<sup>4)</sup>


Předmět (povinné a volitelné předměty)	Chování a prospěch uchazeče školy <sup>5)</sup> - výpis hodnocení				Schopnosti, vědomosti, zájmy, talent uchazeče a další <sup>7)</sup>
	Ročník (slovně)				
	1.	2.	1.	2.	
Průměrný prospěch <sup>6)</sup>					

Listů příloh: Kulaté razítko a podpis ředitele školy<sup>1)</sup>

nebo

Podpis uchazeče<sup>1)</sup>

Poznámka: Datum podání rozhoduje o zařazení do příslušného kola přijímacího řízení

Vysvětlivky:

- 1) Nehodící se škrtně
- 2) Podává přihlášku podle § 60 odst.5 školského zákona
- 3) Uvádí se v případě přijetí do vyššího ročníku SŠ (§ 63 školského zákona), na víceletých gymnáziích (je-li o vyšší stupeň (§ 61 odst.3 školského zákona),
- 4) IZO školy – identifikační číslo zařízení uvedené v Rozhodnutí o zařazení do školského rejstříku (dříve síle)
- 5) Vyplní škola (zpravidla základní nebo příslušná speciální škola nebo střední škola) nebo uchazeč, uvede chování a prospěch v návaznosti na kritéria přijímání zpravidla za poslední dva ročníky základní, speciální nebo příslušné střední školy (§1 a 3 vyhlášky č.671/2004Sb.), nebo se příloží ověřené kopie vysvědčení.  
Pro zkrácené studium se příkládají doklady požadované pro přijímací řízení na základě § 84 a 85 školského zákona
- 6) Průměrný prospěch ze všech povinných vyučovacích předmětů vypočtený na dvě desetinná místa
- 7) Údaje lze doplnit ve zvláštní příloze, především v návaznosti na kritéria přijímání

## ŽÁDOST O UVOLNĚNÍ – krátkodobé DEMANDE DE DISPENSE – courte durée

Prosím o uvolnění syna/dcery ..... z ..... (kolikáté) vyučovací hodiny  
dne ..... z důvodu .....

*Je demande à ce que mon fils / ma fille ..... (prénom et nom de l'enfant)  
soit dispensé(e) de ..... (nombre) heures de cours le .....  
pour le motif suivant : .....*

Datum / Date : .....

Podpis zákonného zástupce / *Signature du représentant légal* .....

## ŽÁDOST O UVOLNĚNÍ – dlouhodobé DEMANDE DE DISPENSE – longue durée

Prosím o uvolnění syna/dcery .....  
třída ..... z důvodu rodinné dovolené/.....(jiný důvod)  
v termínu od ..... do .....

*Je demande à ce que mon fils / ma fille .....  
classe de ..... soit dispensé(e) de cours en raison de vacances de famille /  
..... (autre motif)  
entre le ..... et le .....*

Datum / Date : .....

Podpis zákonného zástupce / *Signature du représentant légal* .....







UNHCR